



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale entendra une allocution de Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk, président du Kampuchea démocratique. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

2. Le prince NORODOM SIHANOUK (Kampuchea démocratique) : Monsieur le Président, au nom du Kampuchea démocratique, j'ai l'honneur de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et à la direction des travaux de cette importante session.

3. Votre très brillante élection est un hommage bien mérité rendu par la communauté internationale à votre éminente personne, à votre pays, la République du Panama, à son vaillant peuple et à toute l'Amérique latine, dont la contribution historique à l'élaboration et à la formulation des nobles principes de la Charte et à leur défense ne cesse d'influencer positivement le destin de l'Organisation.

4. Permettez-moi de saluer le Secrétaire général, et de lui exprimer, au nom de mon pays et de son gouvernement de coalition nationale, notre sincère admiration et notre profonde gratitude pour son action courageuse, résolue et clairvoyante au service de la justice et de la paix dans un monde troublé.

5. Permettez-moi enfin de saluer cordialement, au nom du Kampuchea démocratique, la venue au sein de l'Organisation de l'Etat souverain de Saint-Christophe-et-Nevis et de rendre hommage aux Etats Membres de l'ONU qui, fidèles aux nobles idéaux de la Charte des Nations Unies, ont tenu, contre vents et marées, à soutenir le Kampuchea indépendant, neutre et non aligné, et à maintenir les droits et la légitimité de notre gouvernement au sein de cette auguste assemblée. J'ai le devoir d'affirmer ici que l'ONU est la dernière espérance des peuples comme le mien, agressés, opprimés, colonisés, victimes de puissances hégémonistes et expansionnistes.

6. C'est tout à l'honneur de l'ONU que l'Assemblée générale continue, à une forte majorité, à rendre justice au Kampuchea démocratique. Certains gouvernements amis de la République socialiste du Viet Nam voudraient aujourd'hui l'en chasser et lui substituer un régime qui, comme chacun le sait, a été installé dans notre capitale par l'armée vietnamienne. Ce régime — toutes les personnes de bonne foi l'ont constaté — ne représente que ses maîtres étrangers. Il est composé de pantins dont les ficelles sont tirées par Hanoi. Est-il imaginable que ces pantins deviennent Membres de l'Organisation des Nations Unies ?

7. Par contre, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, son administration et ses forces

armées rassemblent autour d'eux, dans la résistance à l'occupant, tous les patriotes khmers des deux sexes, de toutes les couches et de toutes les tendances idéologiques ou politiques.

8. Notre gouvernement n'est pas en exil. Ses ministres travaillent et luttent sur le sol national du Kampuchea, lequel comporte, à l'heure actuelle, plusieurs zones libérées, non seulement à proximité de la frontière de la Thaïlande, mais encore dans le sud-ouest, le nord-est et d'autres parties du pays. Nos zones libérées sont tenues par les forces armées de notre coalition tripartite dont le nombre de combattants s'accroît d'une année à l'autre — actuellement environ 60 000 hommes armés capables d'opérer loin de leurs bases. Ces mêmes zones sont habitées par des centaines de milliers d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants. Au moins 300 000 d'entre eux vivent près de la frontière thaïlondo-kampuchéenne.

9. Certains milieux étrangers hostiles à mon gouvernement ont affirmé que celui-ci « ne dispose d'aucun territoire ». Qu'il me soit permis de leur faire remarquer qu'en avril et mai 1983, en pleine période d'offensive vietnamienne contre nos principales bases, j'ai reçu en territoire national du Kampuchea six ambassadeurs de pays amis qui m'ont présenté leurs lettres de créance en présence d'équipes de radio et de télévision et de correspondants de la presse internationale.

10. Les personnalités étrangères qui doutent de la vitalité de notre résistance nationale pourront, si elles le désirent, m'accompagner en janvier 1984 au Kampuchea libre, pour y rencontrer notre peuple, nos militaires, nos moines bouddhistes, nos compatriotes musulmans et chrétiens. Elles auront également l'occasion d'assister à l'arrivée d'au moins quatre autres ambassadeurs de puissances amies, venus eux aussi présenter en zone libre du Kampuchea leurs lettres de créance au Président du Kampuchea démocratique.

11. Il est donc clair que la République socialiste du Viet Nam, importante puissance militaire, n'a pas réussi, malgré l'aide multiforme qu'elle reçoit de l'Union soviétique, à s'emparer de la totalité du Kampuchea.

12. J'ajouterai qu'au cours de la dernière saison sèche les offensives massives et meurtrières de l'armée vietnamienne contre nos bases et nos zones libérées se sont soldées, sur le plan militaire, par un échec. Pour se venger de cet échec, nos ennemis se sont attaqués à notre population civile et ont massacré un grand nombre de vieillards, de femmes — y compris des femmes enceintes — et d'enfants qui n'avaient pu être évacués à temps des villages proches du front.

13. Les forces armées vietnamiennes sont incapables et resteront incapables, sur le sol du Kampuchea, de venir à bout des patriotes kampuchéens. Pour l'ONU, expulser de son sein le gouvernement d'un pays agressé, qui défend avec courage ses droits inaliénables à la liberté et à l'autodétermination, reviendrait à répudier sa propre charte et tout ce qui justifie son existence même.

14. Je comprends parfaitement que l'ONU attache la plus haute importance aux problèmes du sous-développement, au sort pitoyable des réfugiés à travers le monde,

à la coopération Nord-Sud et à des problèmes vitaux de ce genre.

15. A mon humble avis, il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Le problème des réfugiés, par exemple, ne saurait trouver une solution tant que n'auront pas disparu ses causes profondes qui sont avant tout politiques.

16. Le Secrétaire général lui-même, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] écrit : « Pour résoudre le problème des réfugiés, il faut éliminer ses causes politiques. » La question des réfugiés kampuchéens ne saurait être réglée sans qu'il soit trouvé une solution au problème de fond, c'est-à-dire au problème politique du Kampuchea. Si des centaines de milliers de Khmers ont cherché refuge hors de leur pays, c'est bien évidemment parce qu'ils ne supportaient et ne supportent pas la domination vietnamienne.

17. Depuis 1979, l'Assemblée générale adopte régulièrement, chaque année, à chacune de ses sessions, des résolutions justes sur le Kampuchea. Ces résolutions, la République socialiste du Viet Nam et ses alliés les rejettent, bien qu'ils soient Membres de l'Organisation et soient tenus, en conscience, de les respecter les tout premiers.

18. A l'heure actuelle, le Royaume de Thaïlande doit supporter le poids considérable de l'hébergement de centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui refusent obstinément de retourner dans les villages où ils vivraient sous la domination vietnamienne.

19. Encore maintenant, chaque jour, des dizaines de mes compatriotes, fuyant l'occupant vietnamien, viennent à grand risque se réfugier dans des zones frontalières thaïlando-kampuchéennes, créant ainsi des problèmes socio-économiques de plus en plus sérieux qu'avec un dévouement sans borne s'efforcent de résoudre, au prix de multiples difficultés, un certain nombre de pays compatisants, en particulier la Thaïlande, et divers organismes internationaux, comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge, l'UNICEF, l'UNDRO, Médecins sans frontières et d'autres associations humanitaires.

20. Les pays qui ont accueilli les réfugiés kampuchéens ont fait noblement leur devoir. Mais la plupart d'entre eux nous ont fait savoir que, désormais, il leur serait difficile d'en recevoir davantage.

21. Les Etats-Unis d'Amérique et la France ont déjà accueilli et hébergé à eux seuls plus de 100 000 de nos compatriotes. D'autres dizaines de milliers au moins ont trouvé asile au Canada, en Allemagne fédérale, au Royaume-Uni, en Suisse, en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en Malaisie, à Singapour, en Chine, à Hong Kong, à Macao, au Japon, au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique. En tout, environ un million de réfugiés kampuchéens sont éparpillés aux quatre coins du monde, ou résident dans les zones libérées du Kampuchea au milieu de la population locale, montrant ainsi que mes compatriotes se refusent absolument à vivre sous le joug du colonialisme vietnamien.

22. La propagande de Hanoi prétend que mon peuple rejette Sihanouk et son gouvernement de coalition. S'il en était ainsi, pourquoi le Viet Nam, ses alliés et ses amis s'obstinent-ils avec tant de persévérance et de véhémence à refuser que le peuple kampuchéen puisse se prononcer librement sur le régime de son choix au moyen d'élections générales tenues sous le contrôle international préconisé par l'ONU ? Ce refus catégorique donne la preuve irréfutable que le peuple et la nation du Kampuchea réclament le départ des Vietnamiens et la disparition de leurs marionnettes et valets de Phnom Penh.

23. Je veux espérer, avec tous les patriotes kampuchéens, que la présente session de l'Assemblée générale verra toutes les délégations des pays épris de justice, d'indépendance et de paix, accepter de soutenir mon pays, en votant massivement pour sa renaissance en tant qu'Etat souverain, libre de toute occupation étrangère, neutre et indépendant.

24. La situation actuelle du Kampuchea s'aggrave du fait qu'aux quelque 200 000 soldats vietnamiens et aux milliers de « techniciens » et de « conseillers » de Hanoi dominant une partie de notre pays, s'ajoutent à l'heure actuelle environ 600 000 colons vietnamiens, envoyés chez nous pour exploiter nos terres et rizières, nos villages, nos forêts, nos lacs, nos fleuves, nos côtes et nos autres ressources naturelles.

25. Ce chiffre de 600 000 colons vietnamiens introduits au Kampuchea est confirmé par nos voisins thaïlandais. Dans une rencontre avec la presse internationale, à Bangkok, le 16 septembre 1983, M. Jetn Sucharitkul, porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande, a dit que le Viet Nam « a envoyé près de 600 000 immigrants vietnamiens pour s'installer au Kampuchea ».

26. L'envoi par le Gouvernement de Hanoi de colons vietnamiens pour vietnamiser « physiquement » mon pays se fait à un rythme dramatiquement accéléré.

27. *The Nation Review* de Bangkok, le vendredi 11 mars 1983, écrivait entre autres :

« Selon des sources de renseignements, le taux de migration a augmenté l'année dernière sans qu'il y ait le moindre signe que le flot massif diminuerait dans un proche avenir. Avec l'implantation des immigrants vietnamiens dans les zones riches en ressources naturelles — certaines d'entre elles, sinon toutes, étant leurs zones exclusives — le long de la frontière Viet Nam-Kampuchea, tout autour du Tonlé Sap et dans la capitale Phnom Penh, on a signalé des conflits de plus en plus nombreux entre eux et la population locale, incitant le régime Heng Samrin à publier au moins deux séries de directives à la fin de l'année dernière pour minimiser les conflits. Néanmoins, les circulaires, notamment celle du 10 octobre, font clairement savoir que le régime continuerait à appliquer sa politique sur les immigrants vietnamiens et « à élargir le champ des échanges de vues entre les deux peuples et encourager leurs relations qui conduiront à la coopération et à l'union entre les deux pays ».

« Les troupes vietnamiennes qui ont déserté et rejoint le mouvement de résistance Moulinaka le 1^{er} avril, l'année dernière, ont dit que Hanoi utilisait tous les moyens possibles pour implanter au Kampuchea une population vietnamienne aussi nombreuse que possible* ».

28. A cette vietnamisation « physique » du Kampuchea s'ajoute une odieuse vietnamisation culturelle dans la vie de notre peuple colonisé.

29. M. Colin Campbell, qui est allé à Phnom Penh il y a sept mois, a publié un article à ce sujet dans le numéro du 3 avril 1983 du *New York Times*, qui dit entre autres :

« Plus de quatre ans après son invasion du Cambodge, le Viet Nam a étendu profondément son influence dans la vie quotidienne du peuple cambodgien.

« Au marché et dans les rizières, au théâtre, dans les écoles, les services administratifs et partout, l'influence du Viet Nam sur les Cambodgiens est très grande...

« ...

« Politiquement, en ce qui concerne le fondement de sa politique et de son idéologie, le Gouvernement de

*Cité en anglais par l'orateur.

Heng Samrin installé par le Vietnam dépend toujours profondément des conseillers vietnamiens et des modèles vietnamiens.

« Lorsqu'ils sont salués en français par les journalistes, les étudiants cambodgiens semblent ne pas connaître la langue.

« Et comme le nouveau système scolaire cambodgien ne comporte pas l'étude du français, les connaissances du pays en matière de littératures étrangères médicales et techniques sembleraient être dans une situation fâcheuse.

« ...

« Le Ministre de l'éducation, Pen Navuth, a dit plus tard dans une interview que l'étude du vietnamien fait partie de la « coopération mutuelle » entre les deux nations.

« L'étude du vietnamien se fait non seulement dans la Faculté de médecine mais dans tous les ministères » a-t-il dit.

« ...

« A ce jour, les livres sont tous imprimés à Ho Chi Minh-Ville, anciennement Saigon.

« Ils enseignent la littérature et l'histoire... en faisant l'éloge des liens de longue date entre « les forces progressistes » du Viet Nam et du Cambodge, l'unité de l'Indochine et sa profonde amitié avec l'Union soviétique, et en expliquant les « deux tâches révolutionnaires » du Viet Nam et maintenant du Cambodge : la défense et la construction du communisme.

« ...

« Les portraits sur les murs de bibliothèque sont ceux de Marx, Lénine, Heng Samrin et Ho Chi Minh.

« ...

« La gratitude envers le Viet Nam est répétée par la radio gouvernementale et amplifiée matin et soir, là où il y a des haut-parleurs, à travers le Cambodge.

« Au Palais Royal... on peut voir les jeunes danseuses du ballet national du Cambodge faire varier les scènes traditionnelles avec les nouvelles scènes politiques. Dans une danse, trois jeunes femmes apparaissent sur la scène avec des costumes traditionnels du Viet Nam, du Laos et du Cambodge. »

« Le drapeau du communisme international sert de symbole unificateur dans une représentation artistique au Palais Royal à Phnom Penh. Dans un parc, un avion dans un manège d'enfants porte le drapeau vietnamien et la date du Traité d'amitié entre le Cambodge et le Viet Nam. Dans la capitale, un Cambodgien, posé et éduqué, attire à part un journaliste occidental et lui dit, simplement et désespérément, que les Vietnamiens étaient « très mauvais ».

« Des termes khmers attentatoires aux Vietnamiens sont régulièrement entendus dans les conversations privées et on dit que certains fonctionnaires cambodgiens n'aiment pas la compagnie des conseillers vietnamiens. Deux transfuges ont dit qu'en 1979 le chef du personnel du Ministère des affaires étrangères, Chea Tra, était tellement en colère contre son conseiller vietnamien qu'il le tua sur le coup* ».

30. Parmi les hautes personnalités étrangères particulièrement sensibles aux malheurs indicibles du peuple kampuchéen, je me permets de citer l'honorable Anerood Jugnauth, premier Ministre de Maurice, qui, du haut de cette tribune la semaine dernière a dit :

« En Asie du Sud-Est, nous assistons à une destruction culturelle impitoyable alors que le fier peuple khmer souffre toujours de l'occupation de son pays. Une civilisation riche et ancienne, bâtie patiemment au cours de plusieurs siècles, est détruite sans merci; le

génie du peuple khmer est régimenté au point d'être étouffé. Nous sommes choqués devant l'indifférence du monde alors qu'un peuple et une civilisation sont menacés d'extinction. Le fait que ce mal existe depuis huit ans ne rend pas moins urgente sa solution. Nous demandons la cessation immédiate de l'occupation étrangère au Cambodge, le rétablissement du statut de non aligné de ce pays et la restauration du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination dans un pays véritablement indépendant. » [8^e séance, par. 180.]

31. Avant d'aborder la dernière partie de mon discours, qui sera consacrée à notre politique extérieure, je vous demande la permission de vous présenter ci-dessous l'un des nombreux témoignages étrangers sur la vitalité et le développement de notre résistance nationale face à l'occupation vietnamienne.

32. Voici quelques extraits de l'article intitulé *The New Indochina War*, de M. Al Santoli, l'auteur du livre : *Everything We Had: An Oral History of the Vietnam War* publié par Random House. Cet article a été publié le 30 mai 1983 dans la revue *The New Republic*.

« Depuis quatre années et demie qu'ils ont envahi le Cambodge, en décembre 1978,... les Vietnamiens et le gouvernement fantoche qu'ils ont installé n'ont pas conquis ce que les Américains appellent le cœur et l'esprit de la population. La résistance s'est développée considérablement dans tout le pays...

« ...

« Malgré la présence de 200 000 soldats armés et conseillés par les Soviétiques, les activités de la résistance, avec une petite aide extérieure, s'intensifient chaque année, même près de la capitale et de la frontière vietnamiennes. Dans un étrange écho des récentes guerres, les Vietnamiens contrôlent la journée et ont peur la nuit. A Phnom Penh et dans les capitales provinciales, les couvre-feux sont en vigueur très tôt dans la soirée. L'actuel gouvernement de Phnom Penh, qui se nomme République populaire du Kampuchea,... dépend presque entièrement des troupes vietnamiennes pour sa survie.

« A l'exception des attaques qui ont semé la terreur dans les camps civils, cette guerre ne se déroule pas bien pour les Vietnamiens. Ils ont subi des dizaines de milliers de morts et de blessés, et les fonctionnaires de Hanoi admettent que le moral des troupes s'est effondré. Le camp Phanat Nikhom, en Thaïlande, héberge des centaines de soldats vietnamiens déserteurs. Nguyen Xuan Han, un déserteur qui avait combattu les Américains au Viet Nam et était entré victorieusement dans Saïgon en 1975, a dit à Ronald Yates du *Chicago Tribune*, au mois de mai dernier : « La guerre ne finira jamais au Cambodge. Au contraire, le sang du Viet Nam a rougi les rizières et le Cambodge est devenu le tombeau du Viet Nam. » Un autre Vietnamien, M. Pham, a dit : « Les soldats nationalistes cambodgiens sont tenaces. Ils sont convaincus qu'ils combattent pour préserver leur culture de l'extinction et ils ont raison. J'ai appris que ce que Hanoi est en train de faire n'est pas conforme au socialisme. Au contraire, il est en train d'exterminer notre jeunesse. »

« L'armée du gouvernement fantoche de Heng Samrin a essayé de recruter les hommes de 14 à 45 ans et les femmes de 18 à 45 ans. Mais beaucoup ont déserté car ils ne veulent pas combattre leur propre peuple. Ceux qui sont pris dans leur tentative de rejoindre les zones contrôlées par la résistance sont sévèrement punis par les Vietnamiens. Certains sont exécutés* ».

33. Sincèrement, nous désirons qu'une solution politique soit apportée au problème du Kampuchea, et cela

conformément aux justes résolutions de l'Assemblée générale sur le Kampuchea.

34. Nous demandons à la République socialiste du Viet Nam et à l'Union soviétique de respecter ces résolutions et de participer à la Conférence internationale sur le Kampuchea afin de résoudre ce problème dont ces deux puissances ont, au Kampuchea, la majeure part de responsabilité.

35. Le Viet Nam ne cesse de dire qu'il retirera toutes ses troupes du Kampuchea lorsqu'aura disparu la soi-disant « menace chinoise ». Tous les observateurs de bonne foi peuvent témoigner qu'il n'y a chez nous ou près de chez nous aucune menace chinoise. La seule menace dans notre région, le Sud-Est asiatique, provient de la République socialiste du Viet Nam et de l'URSS.

36. La meilleure garantie que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique puisse offrir à ces deux puissances est la suivante. Premièrement, notre Kampuchea, une fois libéré dans son intégralité, sera strictement neutre et non aligné. Notre pays sera, en Asie, aussi neutre que le sont en Europe la Suisse et l'Autriche. Deuxièmement, les élections générales au Kampuchea se dérouleront sous contrôle de l'ONU.

37. A cet égard, nous approuvons et appliquerons le point 4 de la Déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], distribuée récemment en tant que document de l'ONU [A/38/441] et où nous lisons :

« ... après le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, le peuple kampuchéen doit être à même d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination grâce à ces élections dont le déroulement sera supervisé par la communauté internationale et auxquelles participeront tous les Kampuchéens. Il faudra, par ailleurs, encourager tous les groupes politiques du Kampuchea à œuvrer à la réconciliation nationale. »

38. Troisièmement, il y aura également réconciliation et amitié avec le Viet Nam et ses alliés si ceux-ci cessent définitivement de s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea et respectent l'indépendance, la souveraineté, la neutralité et l'intégrité territoriale de notre pays.

39. La lutte de libération nationale que mène actuellement notre peuple est inséparable de la lutte des autres peuples victimes de l'injustice.

40. Si difficile que soit notre situation, nous avons le devoir d'exprimer notre totale solidarité avec ces vaillants peuples frères.

41. Nous adressons nos fidèles pensées à nos frères et sœurs du Laos qui aspirent légitimement à retrouver leur indépendance nationale et leur liberté.

42. Nous réitérons notre ferme soutien au peuple afghan qui lutte héroïquement contre l'invasion et l'occupation soviétiques depuis bientôt quatre ans. Nous réclamons le retrait total des troupes soviétiques de l'Afghanistan en vue de permettre au peuple afghan d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'Etat afghan de recouvrer sa souveraineté et son statut de pays authentiquement non aligné.

43. Nous exprimons une fois encore notre soutien indéfectible au peuple coréen qui, avec foi, vaillance et ténacité, s'efforce depuis tant d'années déjà de créer toutes les conditions favorables pour réunifier sa patrie. Nous renouvelons notre ferme appui aux propositions justes, réalistes et sages du maréchal Kim Il Sung, président de la République populaire démocratique de Corée, formulées en vue d'une réunification indépendante et pacifique de la Corée.

44. Notre solidarité avec le peuple palestinien et les autres peuples arabes en lutte pour recouvrer tous leurs territoires occupés depuis 1967 est constante.

45. Nous restons convaincus que la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne peuvent être rétablies sans une solution d'ensemble juste et durable du problème palestinien, négociée avec la participation de plein droit de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], légal représentant du peuple et de la nation palestiniens. Cette solution ne peut être trouvée que dans l'application des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Déclaration de la Conférence internationale sur la question de Palestine qui a eu lieu récemment à Genève¹.

46. Tout délai apporté à la solution du problème palestinien ne fera qu'accroître la tension dans cette région. L'aggravation de la situation au Liban en témoigne. Il est urgent que toutes les forces étrangères non autorisées à s'y déployer par le Gouvernement du Liban se retirent de ce pays et que l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Liban soient respectées par tous les Etats.

47. Nous formons des vœux ardents pour que le peuple libanais puisse résoudre ses problèmes sans aucune ingérence étrangère et dans la concorde nationale.

48. Nous formons des vœux non moins ardents pour qu'une réconciliation sincère vienne mettre fin bientôt à la guerre meurtrière qui oppose les deux pays voisins et frères, l'Iraq et l'Iran.

49. Nous réaffirmons notre ferme solidarité avec le peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], et avec les autres peuples d'Afrique dans leur juste lutte contre le régime raciste de Pretoria, afin que la Namibie accède dans le plus bref délai à l'indépendance, dans son intégrité territoriale.

50. A cet égard, qu'il nous soit permis de féliciter le Secrétaire général pour ses louables efforts et initiatives visant à faire appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Namibie.

51. La situation dans la corne de l'Afrique constitue une autre préoccupation pour la communauté internationale. Nous soutenons à cet égard la juste position prise par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et les Etats concernés en vue de ramener la paix dans cette région et nous réitérons notre ferme solidarité avec le peuple de la Somalie qui mène une vaillante et juste lutte pour sauvegarder l'indépendance et assurer l'intégrité territoriale de son pays.

52. Nous renouvelons au peuple et au Gouvernement tchadiens notre fraternel soutien dans la juste lutte qu'ils mènent en vue de sauvegarder l'intégrité territoriale et de défendre l'indépendance, la souveraineté et l'unité nationale de leur patrie, le Tchad. Puisse le peuple tchadien retrouver bientôt la paix en réalisant la réconciliation nationale et vivre en sécurité à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues depuis la décolonisation de son pays.

53. Enfin, la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes demeure inquiétante pour la communauté internationale à cause de la tension croissante qui y règne. Nous soutenons les sincères efforts et initiatives du Groupe de Contadora en vue d'y apporter une solution pacifique.

54. Permettez-moi pour terminer de souhaiter plein succès dans leurs nobles et importants travaux aux délégations participant à l'actuelle session de l'Assemblée générale.

55. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Kampuchea démocratique de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

56. M. TÜRKMEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que votre connaissance profonde des Nations Unies et votre grande expérience dans les affaires internationales contribueront au succès de nos débats. Je tiens également à exprimer notre gratitude au Président sortant, M. Imre Hollai, qui a présidé avec compétence et diligence les travaux de l'Assemblée générale l'an dernier.

57. Au nom de mon gouvernement, je souhaite réitérer notre pleine confiance au Secrétaire général. Sa sagesse et sa profonde expérience sont des atouts précieux pour l'Organisation. Nous pensons que l'analyse stimulante de la situation mondiale qui figure dans son rapport à l'Assemblée générale [A/38/1] mérite d'être examinée de la façon la plus sérieuse.

58. Nous souhaitons également la bienvenue à notre membre le plus récent, Saint-Christophe-et-Nevis.

59. Depuis plusieurs années, nous nous réunissons dans une atmosphère d'inquiétude et d'angoisse. L'ampleur de la menace nucléaire qui pèse sur la race humaine défie notre imagination, et pourtant nous constatons que le niveau des ressources allouées à la course aux armements a doublé depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Ce niveau a maintenant atteint le montant vertigineux de 800 milliards de dollars. Paradoxalement, au cours de la même période, le transfert des ressources de pays développés aux pays en développement a diminué tant en termes absolus qu'en termes relatifs. La conscience de l'interdépendance nécessaire pour résoudre les problèmes mondiaux fait hélas défaut. Des tensions, des conflits et la préoccupation à l'égard d'intérêts nationaux étroits dominent le monde d'aujourd'hui. Les pays non dotés d'armes nucléaires sont impuissants alors que les puissances nucléaires semblent s'orienter vers une nouvelle compétition dans la course aux armements. Le recours à la force et les menaces du recours à la force se multiplient. Des dizaines de milliers de personnes meurent dans des conflits armés chaque année, et beaucoup d'autres sont victimes de dévastations et de la cruauté qu'engendrent les guerres.

60. Le Liban est un exemple tragique de cet état de choses. Alors que notre attention se concentre une fois de plus sur le Moyen-Orient, nous déplorons profondément les événements qui se succèdent dans ce pays. L'agression israélienne contre le Liban l'année dernière n'a pas seulement causé d'immenses pertes de vies humaines et des souffrances indicibles aux peuples libanais et palestiniens, mais elle a aussi créé des conditions dans lesquelles il est extrêmement difficile de rétablir la paix, la stabilité et l'unité nationale au Liban. Tout ce qui est possible doit être fait pour empêcher la guerre civile. Nous nous réjouissons du cessez-le-feu intervenu récemment et nous félicitons tous ceux qui y ont contribué. Un contrôle efficace de ce cessez-le-feu est indispensable et nous prions instamment le Conseil de sécurité d'agir sans retard à cet égard.

61. La situation actuelle au Liban est sans aucun doute précaire. Une réconciliation nationale et la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban exigent un changement radical d'attitude de la part des pays qui ont le pouvoir d'influencer les événements. Le Liban ne peut résoudre ses problèmes tant que dure l'occupation étrangère. Les forces israéliennes doivent se retirer rapidement et dans des conditions acceptables pour le Liban. Les autres forces doivent également évacuer le Liban. La persistance de la situation actuelle ne peut que conduire au démembrement et à la partition de fait du Liban, avec les conséquences négatives que cela aura

pour la paix et la sécurité du Moyen-Orient dans son ensemble.

62. Le Liban est actuellement le principal sujet de préoccupation, mais on ne doit cependant pas oublier le problème plus vaste du Moyen-Orient. C'est une question cruciale pour toute la communauté internationale. Le sort tragique du peuple palestinien illustre l'une des plus grandes injustices de notre époque. Les Nations Unies se sont engagées dès le début à créer un Etat palestinien et elles ne peuvent accepter l'usurpation de terres palestiniennes par Israël. Il faudrait en particulier exercer des pressions efficaces sur Israël pour l'obliger à mettre fin à sa politique tendant à modifier le caractère démographique et la structure institutionnelle des territoires arabes occupés. Nous condamnons cette politique qui constitue un obstacle sérieux à la recherche d'une solution pacifique.

63. La Conférence internationale sur la question de Palestine qui a eu lieu récemment à Genève a défini les principaux éléments sur lesquels une solution viable et juste du problème devrait se fonder. Nous pensons que la manière équilibrée dont la Conférence aborde le problème offre une occasion qu'il convient de saisir. La Turquie a maintes fois réaffirmé sa ferme position sur la question de Palestine. Nous réaffirmons notre appui au vaillant peuple palestinien et à l'OLP. Nous continuons de penser qu'un règlement global, durable et juste repose avant tout sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et sur la garantie du droit de tout Etat de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et recon- nues. Il ne peut y avoir de processus de négociation valable sans la participation de l'OLP.

64. Il est regrettable que les initiatives de paix entreprises l'année dernière aient perdu de leur élan. Nous espérons sincèrement qu'elles seront réactivées et poursuivies vigoureusement. Cependant, pour que tout effort aboutisse, il faut un changement radical dans la mentalité du Gouvernement israélien. Aucun pays n'a le droit de rechercher sa sécurité en créant des conditions d'insécurité totale pour ses voisins, pour la région à laquelle il appartient et pour le monde entier. L'histoire a montré que l'arrogance de la puissance militaire coûte très cher aux pays qui s'y complaisent.

65. Depuis qu'elle a commencé il y a trois ans, la guerre entre l'Iran et l'Iraq est pour nous une cause de profonde préoccupation. Nous déplorons les pertes élevées en vies humaines et les destructions qu'elle a provoquées. La poursuivre ne ferait qu'aggraver la menace qui pèse sur la paix et la sécurité de la région, exacerber à la longue les éléments de déstabilisation et provoquer davantage de souffrances et de destructions. Les deux pays, auxquels nous unissons des liens historiques d'amitié, se doivent de mettre fin aussi rapidement que possible à ce conflit armé, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour le bien de toute la région. Dès le départ, la Turquie a estimé qu'en tant que voisin des deux pays il était de son devoir de conserver une stricte neutralité dans le conflit. Nous avons scrupuleusement respecté cette politique et continuerons de le faire à l'avenir. Nous avons également participé aux efforts multilatéraux déployés pour mettre fin au combat. Nous avons lancé individuellement de nombreux appels aux parties et indiqué que nous étions prêts à faire tout ce que nous pouvions pour contribuer au processus de paix. Nous apprécions également les initiatives des autres pays et du Secrétaire général. Nous pensons que de nouveaux efforts devraient être faits pour entreprendre une mission de paix cohérente et substantielle qui aurait l'appui de la communauté internationale et la confiance de l'Iran et de l'Iraq.

66. Nous continuons d'être préoccupés par la situation en Afghanistan. Cinq millions d'Afghans environ, sur une population de 15 millions, vivent maintenant en réfugiés dans des pays voisins. Rien ne peut mieux illustrer la façon dont le peuple afghan rejette catégoriquement la domination étrangère qui lui est imposée par l'intervention militaire. Nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général en vue d'un règlement négocié. Ce règlement devrait rétablir l'indépendance de l'Afghanistan en tant que pays non aligné, permettre au peuple afghan d'exercer son droit à l'autodétermination et assurer le retrait des troupes étrangères et le retour des réfugiés afghans dans leurs foyers. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement pakistanais en vue de faciliter un règlement pacifique.

67. Nous sommes tout autant préoccupés par l'impasse et la situation dangereuse en Afrique australe. L'occupation illégale de la Namibie est un affront à la conscience de la communauté mondiale. La Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, qui a eu lieu à Paris en avril, a souligné le désir commun de parvenir rapidement à un règlement. Les efforts déployés par le Secrétaire général au cours de la visite fort utile qu'il a faite récemment en Afrique du Sud a permis d'examiner d'un œil neuf la présente situation dans la région ainsi que la nature des obstacles qui continuent d'empêcher la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. En tant que membre fondateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, la Turquie réaffirme sa solidarité avec la lutte du peuple namibien pour l'indépendance sous la direction de la SWAPO. La Turquie partage également la consternation de la communauté internationale devant l'absence de progrès dans la lutte contre l'*apartheid* en Afrique du Sud. La pratique méprisante et inhumaine de l'*apartheid* constitue un affront à l'humanité.

68. L'Amérique centrale est une autre région accablée par des conflits économiques et politiques caractérisés ou potentiels. La grave situation qui y règne est une source de préoccupation particulière. En fait, toute escalade militaire dans la région pourrait avoir des conséquences profondes pour la paix et la sécurité mondiales. Par conséquent, nous sommes convaincus que le dialogue et la négociation constituent la seule façon raisonnable de ramener la paix et la stabilité dans cette région troublée. Nous nous félicitons des efforts faits récemment par le Groupe de Contadora et les appuyons pleinement.

69. Le Kampuchea est un autre problème international dont les paramètres n'ont pratiquement pas changé. La solution du problème exige le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et la reconnaissance du droit à l'autodétermination de son peuple. La recherche d'une solution politique juste et globale qui s'inscrive dans ce cadre doit être encouragée. A cet égard, les efforts déployés par les membres de l'ANASE sont extrêmement louables.

70. Je voudrais également dire quelques mots à propos de la situation dans la péninsule coréenne. La division de la Corée et le problème des familles dispersées affligent tous les Coréens depuis plus de trois décennies. Nous pensons que la question de Corée devrait être réglée pacifiquement par des négociations directes entre les parties intéressées, sans ingérence extérieure. Nous espérons sincèrement que de nouveaux efforts seront déployés pour entamer un tel dialogue, pour réduire la tension dans la péninsule et préparer la voie à un règlement pacifique de la question, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et à la réalisation des aspirations nationales du peuple coréen.

71. Un règlement juste et durable de la question de Chypre demeure l'un des principaux objectifs de notre politique étrangère. Le Gouvernement turc actuel a concentré son attention sur une solution rapide de la question et a toujours appuyé fermement le processus de négociation intercommunautaire.

72. La communauté turque a également, dès le départ, adopté une attitude constructive en la matière. En août 1981, la partie chypriote turque a présenté des propositions globales sur tous les aspects du problème. Ces propositions comprenaient une carte indiquant la position de négociation des Chypriotes turcs sur l'aspect territorial. C'est compte tenu de ce fait que j'ai manifesté un certain optimisme à cette tribune à la dernière session. J'ai indiqué qu'à la suite des efforts soutenus du Secrétaire général, les pourparlers intercommunautaires se déroulaient dans un cadre général englobant les aspects fondamentaux du problème de Chypre. En même temps, j'ai exprimé une certaine inquiétude en disant :

« Les deux communautés devraient maintenant intensifier leurs efforts en vue de redéfinir leurs relations dans une structure fédérale. Elles devraient se concentrer sur le dialogue. Elles ne devraient pas se laisser influencer par les conseils de ceux qui préféreraient voir le conflit se poursuivre dans leurs propres buts égoïstes. » [15^e séance, par. 15.]

73. Malheureusement, la partie chypriote grecque s'est laissée influencer par ces conseils. Récemment, elle a quitté la table de négociation et demandé un débat à l'Assemblée générale, sachant pertinemment que la communauté turque, ne pouvant pas prendre la parole à l'Assemblée générale, se sentirait extrêmement frustrée. Le résultat a été que la bonne foi créée par des pourparlers intercommunautaires, ininterrompus depuis 1980, a été sérieusement entamée. La nature partielle, déséquilibrée, injuste et irréaliste de la résolution 37/253 adoptée le 13 mai 1983 n'a fait qu'accroître le ressentiment de la population chypriote turque. Les Chypriotes turcs ont rappelé à juste titre à l'opinion publique mondiale qu'ils avaient, tout autant que les Grecs de Chypre, le droit à l'autodétermination. Ils ont jusqu'à présent choisi d'exercer ce droit en vue de contribuer à la création d'une association entre les deux communautés dans le cadre d'un Etat fédéral. Mais si l'autre partie rejette cette association, ils n'auront pas d'autre choix que de reforgez eux-mêmes leur propre destinée.

74. Le Gouvernement turc continue d'appuyer un règlement juste et durable de la question par des négociations intercommunautaires. Nous espérons que les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général pour la reprise des pourparlers intercommunautaires sur la base d'accord mutuel existante seront fructueux, en dépit de nos appréhensions à l'égard de l'attitude ambiguë de la partie chypriote grecque qui s'est fait jour au cours de la récente controverse au sein de la communauté chypriote grecque. Lorsque les membres de son administration et les partis politiques l'appuyant mettent en doute la bonne foi du dirigeant de la communauté grecque, les soupçons et les préoccupations de la communauté turque ne devraient surprendre personne.

75. Il y a seulement quelques jours, le président Rauf Denktas a informé le Secrétaire général que la partie chypriote turque était favorable à une reprise rapide des pourparlers intercommunautaires sur la base d'accord mutuel existante. M. Denktas a également suggéré qu'une nouvelle réunion au sommet entre lui-même et M. Kyprianou soit organisée sous les auspices du Secrétaire général en vue de préparer la voie à de nouveaux progrès dans les pourparlers intercommunautaires. Cette attitude constructive des Chypriotes turcs devrait

être saisie comme une occasion historique de parvenir à un règlement négocié. Nous espérons que, grâce aux efforts du Secrétaire général, la reprise rapide des pourparlers intercommunautaires sur la base d'accord mutuel existante sera possible. A cet égard, je tiens à réitérer nos sincères remerciements au Secrétaire général pour les efforts résolus et inlassables qu'il déploie pour trouver une solution au problème par des pourparlers intercommunautaires.

76. En un moment où de grands efforts sont déployés pour engager les deux communautés sur la voie du dialogue et de la conciliation, le Gouvernement grec adopte malheureusement une attitude négative. Il y a quelques jours encore, le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a déclaré du haut de cette tribune [7^e séance] qu'une solution politique à la question de Chypre est quasiment impossible. Il a rejeté la base même du processus de négociation sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, il a accusé la Turquie.

77. Je dirai ouvertement que la responsabilité historique des événements qui se sont produits à Chypre depuis 1963 incombe manifestement à la Grèce. Le conflit actuel est le résultat de l'intervention politique et militaire constante de la Grèce et de son ambition de dominer l'île. C'est le Premier Ministre grec lui-même qui reconnaît ce fait dans son livre intitulé *Democracy at Gunpoint*². Dans ce livre, M. Papandreou fait un compte rendu détaillé de l'envoi clandestin de 20 000 officiers et hommes de troupe grecs à Chypre. Cela se passait en 1964. Dix années plus tard, c'est l'archevêque Makarios qui dénonçait au Conseil de sécurité ce qu'il a appelé l'invasion de Chypre par la Grèce.

78. Au cours des années qui ont précédé 1981, le Gouvernement grec avait adopté une attitude plus modérée et décidé d'appuyer les pourparlers intercommunautaires. Cette position a été inversée par le Gouvernement de M. Papandreou. La dernière déclaration de M. Haralambopoulos, ministre des affaires étrangères de la Grèce, confirme que la Grèce s'oppose à un règlement négocié.

79. Le terrorisme international demeure une préoccupation prioritaire pour la Turquie, comme cela devrait être le cas pour la communauté internationale tout entière. Ce fléau prélève un lourd tribut en victimes innocentes, lance un défi à la paix et à la stabilité intérieures des pays, exacerbe les relations internationales et perturbe la conduite d'activités diplomatiques normales. La Turquie a été victime d'une vague de terrorisme avant 1980. Nous avons pu l'éliminer et avons alors découvert qu'il avait d'importantes ramifications étrangères et des liens très forts avec les opérations de contrebande d'armes et de trafic de drogues. Les mêmes organisations clandestines se livrent à toutes ces activités.

80. Bien que nous ayons pu agir efficacement contre la violence politique et ses activités connexes à l'intérieur des frontières de notre pays, nous continuons de nous heurter à une autre sorte de terrorisme, celui-là dirigé par les organisations arméniennes contre des objectifs turcs dans d'autres pays. Ce type de terrorisme ne peut être réprimé que par la coopération internationale.

81. J'ai parlé longuement, l'année dernière, du terrorisme arménien et de la campagne de propagande fondée sur une déformation grossière de l'histoire qui est à sa base. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit alors. Je signalerai simplement que, depuis que j'ai pris la parole l'année dernière, huit ressortissants turcs ont été tués et plus de 50 ont été blessés à la suite d'attaques terroristes arméniennes dans différents pays. Mais les victimes n'étaient pas seulement des Turcs. Il y avait également des Français,

des Yougoslaves, des citoyens des Etats-Unis, des Portugais et des Allemands parmi ceux qui ont été assassinés et blessés.

82. Certains pays ont réagi avec une volonté résolue contre ces actes criminels. Ils ont compris que seule une attitude déterminée pouvait empêcher la répétition de nouvelles attaques terroristes. A la suite de cela, l'année dernière, six terroristes sont morts en perpétrant leurs crimes odieux. Certains autres ont été arrêtés et inculpés. Un certain nombre de terroristes arméniens attendent de passer en jugement. A l'inverse, les pays qui ont failli en permettant que leur territoire soit utilisé pour des activités contre d'autres pays, sont devenus eux-mêmes un terrain de chasse pour tous les types de terrorisme.

83. Le terrorisme arménien jette l'opprobre et la honte sur les Arméniens à travers le monde. Ceux qui clament et glorifient le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents fournissent le meilleur déni des allégations arméniennes sans fondement. Ils montrent que l'histoire se répète et que les extrémistes arméniens sont toujours dominés par le besoin de commettre des massacres en masse comme ils l'ont fait à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Nous répétons que cette violence ne mènera à rien et n'est qu'une atteinte encore plus grande à l'honneur des Arméniens. Alors que nous lançons un nouvel appel pour une coopération internationale plus efficace pour lutter contre le terrorisme international, nous soulignons aussi que les militants arméniens et les Arméniens qui les appuient devraient surmonter leur obsession d'un mythe fondé sur une falsification de l'histoire; ils ne devraient pas oublier leurs propres péchés, crimes et fautes et ils devraient comprendre que leurs ambitions politiques ne sont rien d'autre que des tromperies et des illusions.

84. Les résultats des efforts de désarmement au cours des dernières années sont, à notre avis, peu satisfaisants. Un sentiment de pessimisme et de déception caractérise cette période. L'incidence toujours croissante des conflits armés dans le monde entier aggrave le sentiment général d'insécurité et alimente la course aux armements.

85. Les deux grandes puissances nucléaires ont une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement. Elles se sont engagées, sur le plan moral comme sur le plan juridique, dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à poursuivre des négociations sur des mesures efficaces portant sur la cessation de la course aux armes nucléaires le plus rapidement possible. Le succès ou l'échec de ces efforts déterminera l'avenir de l'humanité.

86. Par conséquent, les négociations actuelles à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire ont une importance vitale pour nous tous. Une percée dans ces négociations pourrait changer fondamentalement les relations actuellement tendues entre l'Est et l'Ouest. Nous accueillons donc avec satisfaction et appuyons les nouvelles propositions des Etats-Unis relatives aux pourparlers de Genève sur les forces nucléaires à portée intermédiaire présentées à l'Assemblée générale au début de cette session [5^e séance]. Nous espérons sincèrement qu'elles constitueront un pas très important et contribueront à l'élaboration d'un accord juste et équitable dans ce domaine. Je voudrais également exprimer notre satisfaction d'avoir appris hier soir qu'une nouvelle position dans les négociations relatives à la proposition « moins deux plus un » (build-down) doit être présentée par les Etats-Unis à Genève au cours des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques.

87. Il s'est également produit récemment une évolution encourageante. Après trois ans de négociations et

d'efforts dévoués, la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a conclu ses travaux de façon fructueuse à Madrid. L'accord obtenu à Madrid en dépit d'obstacles sérieux est important. Il montre que, même dans des conditions adverses, la compréhension et le compromis sur des questions délicates sont encore possibles.

88. A cet égard, la mort de nombreux innocents au cours de l'incident très regrettable de l'avion coréen doit nous rappeler la nécessité urgente d'efforts collectifs en vue de renforcer les règles fondamentales de la sécurité du trafic aérien civil pour préserver le processus de la détente de revers imprévus et graves.

89. Nous nous félicitons de l'accord obtenu à Madrid visant à réunir une conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. Nous estimons que l'établissement de la confiance entre Etats est une condition préalable au succès de toute initiative dans le domaine du désarmement. Cette conférence déterminera, en premier lieu, un ensemble de mesures importantes obligatoires et vérifiables visant à accroître la sécurité. A notre avis, la conférence constituera le premier effort d'ensemble dans le domaine des forces classiques, en vue d'entreprendre un processus progressif de désarmement. Au cours des 10 dernières années, les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces se sont limités à l'Europe centrale. Cette nouvelle conférence couvrira l'ensemble de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. Nous pensons qu'elle constituera une entreprise réaliste et prometteuse.

90. La Turquie a toujours suivi les travaux du Comité du désarmement de Genève avec le plus vif intérêt. Nous espérons que l'an prochain cet organe de négociation multilatéral unique sera à même d'accélérer ses délibérations sur tous les points inscrits à son ordre du jour et notamment sur les négociations relatives aux armes chimiques.

91. En ce qui concerne l'économie mondiale, nous nous trouvons toujours devant des problèmes graves et complexes. L'économie mondiale continue d'être influencée par la récession. Bien que nous apercevions des signes de reprise dans certains des grands pays développés, il se peut cependant que cette tendance ne soit que temporaire. Un démarrage cyclique ne peut être considéré comme suffisant.

92. Nous devons trouver des solutions aux éléments structurels de la crise, qui a pris des proportions sans précédent. Les effets de cette récession profonde et prolongée se sont fait particulièrement sentir dans les pays en développement, et notamment dans les plus pauvres d'entre eux. Alors que leur population croît à un rythme rapide, beaucoup d'entre eux voient leur produit national brut diminuer et le chômage augmenter dans des proportions considérables. Les niveaux très bas de leur production et de leur commerce, avec des marchés stagnants et de faibles recettes des exportations des produits de base, ont affaibli la capacité de beaucoup de pays en développement de régler leur dette extérieure croissante.

93. Dans ce cadre difficile et incertain, il n'est plus possible de nous limiter aux palliatifs des dernières années. Nos problèmes aujourd'hui exigent des solutions à long terme fondées sur la réalité de l'interdépendance entre le Nord et le Sud. En fait, aucun pays ou groupe de pays ne peut à lui seul fournir les réponses.

94. Nous avons vu au cours de l'année 1983 un certain nombre de réunions au sommet des pays développés et des pays en développement. Ces réunions ont toutes traité d'un large éventail de questions économiques mondiales, telles que la reprise mondiale et l'expansion, le

financement de la reprise de la croissance, la garantie des liquidités des pays à revenu moyen, le financement du développement dans les pays à bas revenu, et la revivification du système commercial international. Nous sommes déçus, et je crois que beaucoup d'autres aussi sont déçus, de voir que les efforts n'ont produit que peu de résultats. Ceux-ci n'ont pas permis d'apporter un soulagement visible à l'économie mondiale.

95. Plus que jamais, nous devons intensifier nos efforts de coopération entre nations et institutions, tant publiques que privées, pour régler nos problèmes communs. Nous ne pouvons nous laisser paralyser par l'inaction. Il faut chercher des mesures concrètes partout où elles ont une chance de réussir. Nous devons procéder en deux temps : d'abord à court terme, puis à long terme. Dans le premier cas, des mesures immédiates doivent être adoptées; dans le deuxième cas, des ajustements structurels doivent être apportés étant donné que la gestion de l'interdépendance est fondée sur la reconnaissance que les aspects cycliques et structurels font partie du même ensemble.

96. A cet égard, nous sommes convaincus que la coopération Sud-Sud, c'est-à-dire la coopération économique entre pays en développement, peut contribuer de façon positive au processus d'ajustement structurel. La Turquie, qui participe activement à la coopération économique sur une base régionale, appuie pleinement tous les efforts concrets qui contribueraient au renforcement des activités en matière de coopération économique entre pays en développement.

97. Enfin, l'approche clé, à notre avis, viserait à revivifier le dialogue Nord-Sud et à créer des conditions permettant de faire face aux besoins fluctuants. Les structures actuelles ont été créées par l'imagination de l'homme. Elles peuvent être changées de nouveau par la perspicacité de l'homme.

98. En conclusion, je tiens à réaffirmer notre ferme appui aux Nations Unies et aux principes de la Charte. Nous continuerons de défendre ces principes dans notre politique étrangère et nous nous efforcerons de promouvoir dans toute la mesure possible la cause de la paix et de la coopération internationale. Les insuffisances et les faiblesses des Nations Unies ne peuvent être attribuées à l'Organisation. Elles sont le résultat de l'absence de volonté politique des Etats Membres. Nous devons conserver notre foi dans les Nations Unies. Autrement, cela voudrait dire que nous avons perdu foi dans l'avenir de l'humanité.

99. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M. Fernando Schwalb López Aldana, premier vice-président et premier ministre de la République du Pérou. J'ai le grand plaisir de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

100. M. SCHWALB LÓPEZ ALDANA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, la délégation du Pérou a le grand plaisir de vous féliciter cordialement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. Votre élection est un hommage rendu à vos qualités et à votre mérite personnels; c'est également un juste hommage à la République sœur du Panama.

101. En même temps, je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. Imre Hollai, dont le travail, au cours de la dernière session, a été très apprécié par la communauté internationale. Je voudrais également souhaiter très chaleureusement la bienvenue à la République sœur de Saint-Christophe-et-Nevis, à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

102. Enfin, je voudrais exprimer au Secrétaire général toute notre reconnaissance pour les efforts qu'il déploie

avec tant de sagacité et de dévouement au service de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales pour le développement.

103. Je vous prie, Monsieur le Président, de me permettre de faire une brève digression personnelle pour rappeler qu'il y a 20 ans, je me trouvais ici même, en ma qualité de ministre des relations extérieures du président Fernando Belaúnde, et j'ai eu le même privilège que j'ai aujourd'hui de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Si l'on me demandait quelles sont mes impressions après les 20 années qui se sont écoulées depuis, je dirais que je ne jugerai pas tant les choses en fonction des résultats obtenus, car l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et de la justice internationale est une action permanente et intemporelle, je dirais que l'effort réalisé par l'humanité pour dialoguer librement au sein de cette instance, afin d'exprimer, sans entraves et sans réserves, ses divergences et ses griefs, est notable. Voilà une contribution à la paix. Voilà pourquoi notre foi dans les Nations Unies est grande. Voilà pourquoi nous croyons tellement dans l'action de l'Organisation. Nous la jugeons — je le répète — non pas sur la base des résultats obtenus, mais parce que ces assemblées et ces réunions sont un moyen de dialogue, le moyen de rechercher des solutions à des problèmes difficiles, en s'inspirant d'un désir sincère d'établir la paix et de réaliser la justice dans la communauté internationale.

104. Qu'il me soit permis maintenant de commencer ma déclaration en réaffirmant que le Pérou est indéfectiblement attaché aux principes de la Charte et qu'il est certain que les efforts qui sont réalisés pour progresser vers le rétablissement de la paix là où elle a été altérée et pour réaliser la justice là où elle a été atteinte seront couronnés de succès. La poursuite de notre politique extérieure dans ce sens et sa contribution à la satisfaction des aspirations communes représentent le meilleur témoignage de notre fidélité à la Charte et de notre vocation au service des idéaux de paix et de sécurité de la communauté internationale. A ce propos, nous pensons que les principes d'égalité juridique des Etats, de non-ingérence, d'auto-détermination des peuples et de respect des traités sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Pérou, pays épris de paix, qui maintient et cherche à maintenir les relations les meilleures avec les nations voisines et avec tous les pays du monde, restera fidèle à ces principes, qui sont immuables. Le Pérou ne s'en écartera à aucun moment et en aucune circonstance.

105. A l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mon pays renouvelle son adhésion totale aux principes qui y sont consacrés. Le Pérou a approuvé et applique sans restrictions tous les instruments internationaux qui reconnaissent et préconisent le respect des droits de l'homme; il a incorporé leurs dispositions à son propre texte constitutionnel afin d'en assurer l'application fidèle. A cette fin, il existe des instruments juridiques spéciaux, des procédures judiciaires de recours et un tribunal des garanties constitutionnelles chargé de rétablir les dispositions de la charte politique partout où celles-ci auraient été ignorées.

106. Nous sommes un pays démocratique et nous vivons dans un état de droit. Les lois garantissent la pleine indépendance des pouvoirs et une succession périodique au gouvernement grâce à la libre expression des suffrages pour élire les autorités politiques, les membres du pouvoir législatif et les gouvernements locaux.

107. Mon pays souffre des effets de la crise économique internationale et de toute une série de catastrophes naturelles d'une ampleur sans précédent. En dépit de cela, la volonté de travail et d'épanouissement de la population est restée inébranlable. Le peuple désire vivre dans la paix

pour redoubler d'efforts dans la tâche de reconstruction et de développement. Voilà pourquoi il condamne les agissements d'un groupe de terroristes qui conspire contre nos objectifs nationaux. Ce groupe, de manière paradoxale, se fait appeler « Sentier lumineux », alors qu'en réalité il devrait s'appeler « Sentier obscur », comme l'a si justement dit le Prix Nobel de la paix, Adolfo Pérez Esquivel.

108. L'activité délinquante de ce groupe, qui fait des victimes parmi les couches sociales et économiques les plus modestes du pays, sans faire de distinction entre les hommes et les femmes, les vieillards et les enfants, se manifeste principalement dans une zone de l'intérieur du pays qui représente 2,5 p. 100 du territoire national.

109. Le gouvernement, dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels et agissant pour défendre des vies humaines en danger, s'est vu obligé de décréter un état d'urgence. Les forces de l'ordre agissent résolument pour endiguer cette menace et mettent les responsables capturés à la disposition du pouvoir judiciaire qui, comme je l'ai déjà dit, est totalement indépendant. Malheureusement, au cours de ces opérations, il y a eu de nombreux morts de part et d'autre.

110. Le Pérou, pays libre et démocratique, ouvre ses portes à ceux qui veulent venir vérifier les actes des terroristes et tirer leurs propres conclusions. Voilà pourquoi il nous semble inacceptable qu'une organisation comme Amnesty International propage à la légère des versions tendancieuses des faits dont l'inexactitude a été prouvée formellement.

111. Selon nous, plus grande est l'autorité morale que s'attribue une entité qui se prétend le défenseur des droits de l'homme, comme c'est le cas de l'organisation internationale dont je viens de parler, plus grande est son obligation de vérifier l'exactitude des informations qui lui sont fournies si elle ne veut pas, en déformant les faits, induire l'opinion publique en erreur et nuire sur le plan international à l'image d'un gouvernement qui mérite le respect en raison de son comportement qui se fonde sur la Constitution et sur les lois. La défense des droits de l'homme ne doit pas être soumise au principe « deux poids, deux mesures ». On ne peut rester silencieux devant les crimes commis par les terroristes et dénoncer les gardiens de l'ordre qui, conformément aux responsabilités qui leur incombent en vertu de la loi, punissent les terroristes coupables de crimes de lèse-civilisation.

112. Nous, nations héritières du patrimoine de Simón Bolívar, avons célébré cette année le bicentenaire de la naissance du Libérateur. Sur l'invitation du Président du Venezuela, les présidents des républiques bolivariennes se sont réunis à Caracas en juillet dernier pour réaffirmer les principes d'union et de solidarité que nous a légués l'illustre Vénézuélien.

113. A cette occasion, des instruments importants ont été adoptés dans le contexte des pays andins. Sur le plan politique, le document principal donne une nouvelle orientation à un haut niveau politique à l'effort d'intégration sous-régionale, à la lumière de l'expérience acquise ces dernières années. En cette occasion, les présidents ont fait connaître l'intérêt qu'ils attachent aux initiatives prises par le Président du Pérou, M. Fernando Belaúnde, en vue de créer le peso andin en tant que monnaie de compte destinée à faciliter les transactions intra-régionales, de permettre le libre transit des personnes dans la région andine et de réaliser la liaison sur le continent des circuits énergétiques et fluviaux. La viabilité de ce projet a été prouvée lors du voyage effectué récemment par le président Belaúnde le long des fleuves qui forment les bassins de l'Amazone et de l'Orénoque.

114. Depuis plusieurs années, les pays se livrent à des analyses plus sombres de la réalité internationale et à des prédictions pessimistes sur l'avenir. Il faut hélas ! reconnaître que cela n'est pas sans fondement. Ce n'est pas que la communauté internationale se laisse aller à un esprit alarmiste et négatif, mais cette attitude découle d'une constatation objective, à savoir que les conditions favorables à l'entente internationale se dégradent rapidement ou que les efforts faits pour améliorer ces conditions ne portent pas leurs fruits pour diverses raisons.

115. Un aspect important de cette inquiétude est la situation économique critique que connaissent la majorité des pays dont les possibilités de développement ont été gravement entravées par le poids de leur dette extérieure, les pratiques protectionnistes, la pénurie de crédits à des conditions raisonnables, la chute des prix des matières premières et l'inégalité irritante des termes de l'échange. Nous faisons face actuellement à un état de choses sans précédent dans un monde interdépendant qui devrait avancer rapidement sur la voie de la solidarité internationale. Malheureusement, c'est l'inverse qui se produit.

116. De même, on constate que certains Etats n'ont pas la volonté de conduire harmonieusement leurs relations étrangères, conformément aux normes précisément établies pour garantir la coexistence internationale sur une base pacifique et ordonnée.

117. Cette situation dangereuse découle des tendances hégémonistes et est entretenue par des politiques de pouvoir qui se manifestent de façon alarmante dans diverses parties du monde.

118. Il est devenu banal de souligner les tentatives faites contre les principes fondamentaux de la coexistence internationale consacrés explicitement dans la Charte qui est la base de cette organisation. C'est ainsi qu'au lieu d'adopter des attitudes conciliatoires on adopte des positions de force, on commet des actes d'ingérence ouverts ou clandestins qui portent atteinte à l'égalité souveraine, à l'indépendance et à la souveraineté de certains Etats. Le principe d'autodétermination des peuples qui sont encore sous le joug de la domination étrangère est menacé; on se dérobe à des responsabilités assumées dans des engagements solennels; on recourt à la menace ou à l'emploi de la force, quand ce n'est pas à l'agression, à l'invasion et à l'occupation militaire; l'*apartheid* et d'autres formes de discrimination raciale continuent d'être appliqués; les droits fondamentaux de l'homme sont constamment violés; la course aux armements se poursuit; et le manque de volonté d'œuvrer à une coopération effective propre à instaurer la justice et le nouvel ordre économique international que demandent la majorité des nations est évident.

119. Très récemment, lors de la destruction d'un avion de Korean Air Lines, on a pu constater combien est fragile le concept de sécurité internationale. Cette tragédie qui a endeuillé la République de Corée ainsi que d'autres pays et l'aviation civile internationale aurait pu être évitée. Pour respectable que soit le concept de la sécurité et de la souveraineté nationales, il ne doit pas mettre en péril la vie des passagers ni la sécurité du transport aérien international.

120. Nous devons reconnaître que, dans le tableau que je viens d'ébaucher, c'est la survie même de l'humanité qui est en jeu, car rien ni personne ne peut nous assurer que les crises qui restent sans solution ou qui sont exacerbées, ou toutes celles qui peuvent survenir, ainsi que les politiques de pouvoir toujours plus débridées et notre incapacité grandissante à régler les problèmes rapidement, de manière pacifique et sur une base raisonnable, ne finiront pas par déclencher ce grand conflit auquel nous ne survivrons pas.

121. Il doit être clair que le thème fondamental de notre époque est la paix et la sécurité internationales. Mais il ne faut pas simplement éviter et résoudre les situations qui les mettent en danger; il faut aussi nous efforcer, par une action collective, d'atteindre les objectifs de développement économique et social auxquels ont droit tous les peuples du monde. Si nous ne parvenons pas à faire des progrès rapides dans ce domaine, c'est la paix même qui sera mise en danger. Nous devons en conséquence assumer toutes nos responsabilités et sans retard, en prenant clairement conscience que ces responsabilités ne sont pas les mêmes pour tous, bien qu'elles soient inéluctables si l'on veut garantir la sécurité de tous, ce qui est précisément l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation.

122. Mon pays, animé de ces convictions, aspire à contribuer aux travaux du Conseil de sécurité, tâche qui exige un attachement noble et ferme à l'égard des objectifs de l'Organisation.

123. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] est un document qui, par la justesse et la profondeur de son analyse, doit nous pousser à la réflexion. Nous partageons pleinement sa profonde préoccupation devant la grave situation politique internationale. Nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'année 1983 est décourageante en ce qui concerne la recherche de la paix, de la stabilité et de la justice. Aussi partageons-nous son opinion selon laquelle les Nations Unies demeurent le meilleur instrument, sinon le seul, dont nous disposons pour atteindre ces buts. Nous espérons que les Etats Membres, notamment les grandes puissances qui ont des prérogatives spéciales au sein du Conseil de sécurité, assumeront la responsabilité qui leur incombe dans cette conjoncture historique et qu'ils entendront comme il se doit le signal d'alarme donné par le Secrétaire général.

124. Le Pérou participe au courant historique que le Mouvement des pays non alignés a créé dans le contexte, des relations internationales. Nous nous sommes rendus à la septième conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars, résolu à participer à la recherche de solutions efficaces aux problèmes qui touchent à la sécurité de tous les pays et au développement des peuples du tiers monde.

125. Cette dernière rencontre représente un jalon très important dans l'action du Mouvement. Dans le cadre d'une position véritablement non alignée et réaliste, nous avons procédé à une analyse des problèmes les plus pressants de l'humanité et nous avons lancé un appel à tous les membres de la communauté internationale en vue d'une recherche commune de solutions.

126. Le Pérou, pays en voie de développement, non aligné et épris de paix, réaffirme qu'il est profondément convaincu de la nécessité de limiter et de contrôler la course aux armements. C'est sans doute l'obligation commune de tous les pays, mais certains ont une responsabilité plus grande que les autres dans ce domaine. A cet égard, nous préconisons une politique ferme, dans le cadre d'efforts sérieux et sincères en faveur de la paix qui permettent d'affecter aux fins prioritaires du développement une partie des énormes ressources financières et technologiques consacrées à des fins non productives et dangereuses pour la paix du monde.

127. Les moyennes et petites puissances doivent se faire les interprètes de la conscience morale de l'humanité qui réclament à grands cris le désarmement nucléaire et l'interdiction des armes chimiques, incendiaires et autres armes du même genre. De même, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doit être réservée exclusivement à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité.

128. Le Pérou est convaincu qu'il est possible de trouver des solutions pacifiques aux graves tensions de la région de l'Amérique centrale. Qui plus est, nous pensons que c'est une nécessité impérieuse. Ces solutions doivent être fondées sur la reconnaissance des problèmes économiques et sociaux des habitants de cette région, sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, c'est-à-dire de la non-ingérence, et sur l'autodétermination des peuples et sur la concertation et la conciliation entre les parties, principes préconisés par le Groupe de Contadora et que mon pays appuie résolument.

129. Ainsi, nous nous opposons à ce que l'on cherche à faire de l'Amérique centrale un champ de bataille sur lequel se déciderait la victoire de tendances idéologiques qui nous sont étrangères. Nous ne voulons pas que les grandes puissances fournissent les armes et que les pays de la région fournissent les morts dans un conflit qui n'a pas de raison d'être.

130. Le Pérou continuera d'appuyer les revendications légitimes de la République sœur d'Argentine et son droit à la souveraineté sur les îles Malvinas. Cette situation exige une solution rapide grâce aux négociations que réclame la communauté internationale.

131. Lié par des facteurs multiples, et principalement par des facteurs géographiques, à la région de l'Antarctique, le Pérou souhaite rappeler qu'il s'intéresse à juste titre à tout ce qui concerne les problèmes de ce continent et à tout ce qui vise à le mettre en valeur, aussi contribuerons-nous aux discussions avec toute l'attention que mérite cette question.

132. Mon pays déplore profondément la persistance d'une situation grave au Moyen-Orient. Le retard mis à résoudre le problème de la Palestine est la cause des tensions et des affrontements qui existent dans cette région. Par conséquent, à notre avis, tout effort en vue d'un règlement permanent et juste doit nécessairement tenir compte du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance. De la même manière, il est indispensable d'affirmer le droit qu'ont tous les Etats de la région de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

133. Nous condamnons l'intervention au Liban et l'utilisation militaire de ce pays, et nous exigeons la pleine indépendance, souveraineté et intégrité territoriale du Liban. Nous réitérons notre appui au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de la République de Chypre. Nous souscrivons à la condamnation de la communauté internationale des occupations militaires étrangères au Kampuchea et en Afghanistan, deux pays en développement et non alignés. Nous espérons que la question coréenne pourra être résolue par des moyens pacifiques entre les pays directement concernés. Nous condamnons le colonialisme et toutes les formes de néocolonialisme, et nous appuyons la juste cause de l'indépendance de la Namibie dans le cadre des résolutions de l'Organisation; nous sommes convaincus que les récents efforts du Secrétaire général aideront à atteindre cet objectif. Nous condamnons et rejetons la politique d'*apartheid* car c'est un système inhumain et dépassé conformément au sentiment exprimé par notre peuple et conformément à l'article 88 de la Constitution du Pérou.

134. L'évolution de l'économie au moment où l'année touche à sa fin donne des signes de reprise dans certains pays développés. Toutefois, ces signes de reprise éventuelle d'un secteur de l'économie mondiale et de ralentissement des tendances inflationnistes ne se sont pas encore manifestés dans les pays en développement.

135. Voilà pourquoi il est préoccupant de constater que, principalement dans les pays industrialisés, il subsiste des

politiques qui conspirent contre l'intensification des courants du commerce mondial. Ceci est manifeste non seulement dans les conditions financières imposées aux pays manquant de ressources mais également dans les pratiques protectionnistes qui entravent l'échange normal de marchandises. Le contrôle excessif des liquidités financières dû aux déséquilibres fiscaux marqués auxquels s'attendent les pays exportateurs de capitaux maintient les taux d'intérêt à un niveau très élevé. Ceci compromet l'effort de développement des pays fortement endettés.

136. Les cours des matières premières continuent d'être très bas et il existe des difficultés de marché qui résultent de la rareté et du coût élevé du financement externe devant servir aux nécessités du développement. Dans de telles conditions, je me demande comment le monde en développement pourra résoudre ses problèmes et avec quelles ressources il pourra faire face à ses obligations extérieures. Il faut rechercher des formules efficaces de coopération entre les pays débiteurs et créanciers car ils ont tous intérêt à résoudre ce grave problème. S'il y a quelque chose de positif dans la crise actuelle, c'est d'avoir mis en évidence plus que jamais l'interdépendance qui existe entre toutes les nations, de telle sorte qu'elles ont besoin les unes des autres et se complètent.

137. Un autre aspect lié à ce qui précède est la nécessité de faire en sorte que les normes qui régissent les politiques d'opération des institutions financières internationales soient révisées sur la base d'un consensus entre les pays membres qui tiennent dûment compte de critères plus conformes aux réalités actuelles. Sans que cela signifie l'abandon de la discipline et de la bonne gestion financière et fiscale, il faut que les pays qui ont besoin de ressources puissent avoir plus facilement accès à ces sources de financement lorsqu'ils en ont besoin. Cela leur permettrait de résoudre leurs problèmes immédiats et de faire des plans viables de développement à moyen et à long terme. La mise à jour d'institutions très utiles comme celles qui ont été créées en d'autres temps pour faire face à d'autres réalités est indispensable. Il est également inévitable de mettre à la disposition de ces institutions les ressources dont elles ont besoin pour accomplir leur mission comme il se doit.

138. L'unification de critères de négociation pour le problème des dettes extérieures est une politique à conseiller étant donné la situation critique des pays en développement. Il y a des dénominateurs communs et il y a des expériences individuelles qui doivent être échangées et partagées dans l'intérêt de tous.

139. A la dernière session de l'Assemblée générale, mon pays a fait remarquer qu'il était nécessaire d'adopter un programme de coordination pour la reprise de l'économie mondiale, programme qui tiennent compte des problèmes immédiats des pays en développement et qui facilite la reprise de l'économie mondiale en l'orientant vers une croissance soutenue. Cette initiative a été reprise, pour l'essentiel, dans la résolution 37/252 que nous espérons voir bientôt appliquer.

140. Les chefs d'Etat des pays non alignés, réunis à New Delhi, ont reconnu que jamais auparavant le destin économique des pays développés et celui des pays en développement n'avaient été aussi étroitement liés et que la reprise économique du Nord était tout simplement impossible sans la survie du Sud.

141. Depuis lors, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés a eu lieu à Williamsburgh et nous espérons, nous, pays en développement, qu'elle représenterait l'autre aspect du dialogue et de la concertation. Il y a également eu la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont les résultats ont été non seulement

décourageants dans un monde en crise comme le nôtre, mais inexplicables étant donné le manque de compréhension et l'absence de décision politique des nations industrialisées.

142. De même, la coopération économique entre pays en développement, concrétisée dans le Programme d'action de Caracas³, est très importante. Dans la conjoncture actuelle, le renforcement des liens économiques et politiques entre les pays en développement est indispensable.

143. Récemment s'est terminée la réunion des chefs d'Etat due à l'initiative heureuse du premier ministre Indira Ghandi, en sa qualité de présidente du Mouvement des pays non alignés, auquel mon pays appartient en adhérant de la manière la plus ferme aux principes authentiques qui l'inspirent. Le dialogue officieux qui a eu lieu entre les chefs d'Etat et de gouvernement présents à cette réunion nous amène à espérer qu'une meilleure compréhension et une meilleure perception des problèmes permettront l'adoption de mesures immédiates et concrètes pour répondre aux demandes justifiées et urgentes des pays en développement et pour trouver la volonté commune d'entreprendre des négociations globales.

144. Le Pérou, pays côtier du Pacifique oriental, est convaincu de l'importance actuelle et future du bassin du Pacifique vers lequel semblent se tourner les espoirs nouveaux de l'humanité. Cette région a un dynamisme politique et économique dû à ses nombreuses ressources naturelles, à l'apparition de nouvelles sociétés industrielles et à celles de nombreux Etats. Il s'agit d'une vaste zone géographique, économique et politique qui, pour nous, a un avenir prometteur. L'océan Pacifique doit être un modèle de paix et de coopération d'où seraient exclus les expériences nucléaires et les affrontements militaires et où seraient favorisés tous les modes de coopération et de solidarité internationales. C'est une zone qui englobe des pays nouveaux dont les espoirs sont grands. Le Pérou attache la plus grande importance aux efforts en cours en vue de mieux connaître ce bassin et d'identifier les secteurs de coopération. Nous sommes en train d'établir des relations diplomatiques avec plusieurs pays de la région et nous appartenons à diverses instances régionales parce que nous pensons que le centre de gravité de l'économie mondiale tend à se déplacer vers le Pacifique où nous devons chercher, dès le début, à instaurer la paix, la solidarité et la justice, qui doivent être les normes de conduite des pays de cette vaste région comme du reste du monde.

145. Au nom du peuple et du Gouvernement péruviens, je tiens à manifester toute notre reconnaissance à la communauté internationale pour la compréhension et l'aide qu'elle nous a accordées à la suite des catastrophes naturelles tragiques qui ont frappé récemment de vastes régions de mon pays; je ne peux manquer, en même temps, de relever l'initiative utile du Secrétaire général tendant à convoquer une conférence spéciale afin de canaliser l'aide destinée aux peuples frères de Bolivie et de l'Equateur, comme à celui du Pérou, à la suite de ces catastrophes naturelles.

146. Nous nous sommes efforcés de souligner certains des principaux problèmes qui retiennent l'attention de nos gouvernements et, par conséquent, de l'Organisation, problèmes qui requièrent des solutions justes et rapides afin de garantir l'ordre national aujourd'hui menacé, dans le cadre d'un dialogue sincère et de notre désir d'ordre international et de paix mondiale. La persistance de certaines de ces situations assombrit notre avenir mais cela ne doit nullement nous faire fléchir dans notre foi et notre volonté de trouver des formules susceptibles d'assurer la paix et la sécurité, objectifs du système international qui sont notre responsabilité et notre devoir à tous.

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Vice-Président et Premier Ministre du Pérou de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

148. M. HAYDEN (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, c'est avec un plaisir immense que je vous félicite de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. L'expérience panaméenne — et votre rôle personnel dans cette expérience — nous donne la garantie que vous vous acquitterez avec distinction de ces hautes fonctions.

149. Le Gouvernement australien souhaite également une bienvenue chaleureuse à Saint-Christophe-et-Nevis, 158^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

150. Dans son rapport de cette année sur l'activité de l'Organisation [*ibid.*], le Secrétaire général fait remarquer que la marche vers un ordre international efficace, pacifique et plus équitable s'est ralentie, que le désir de mettre en place des institutions internationales s'est affaibli et que la volonté politique s'est dissipée.

M. Conteh (Sierra Leone), vice-président, prend la présidence.

151. Il a préconisé un retour à la diplomatie lucide des premières années de l'Organisation et un nouvel engagement de nous tous à l'égard de la Charte. Retrouver cette vision et cet engagement est devenu une tâche urgente. Nous devons reconnaître la mesure dans laquelle nous avons épuisé le prestige et la crédibilité inhérents au fonctionnement des Nations Unies. Nous devons agir de toute urgence pour restaurer la vitalité et l'autorité de l'Organisation.

152. Il est vrai que des millions de personnes à travers le monde connaissent de meilleures conditions de vie — ont une vie à vivre — grâce au travail des institutions des Nations Unies. Il est tout aussi vrai — et nous devons en accepter les conséquences — qu'au cours de ces 38 dernières années une grande proportion de la population mondiale a grandi en jugeant les Nations Unies en fonction de ce qu'elles n'ont pu faire. Il ne s'agit pas seulement de personnes prédisposées à tourner en dérision les nobles aspirations définies à la Conférence de San Francisco. Il s'agit aussi de ceux qui croient le plus passionnément en la communauté mondiale civilisée dont l'ONU s'est fait le champion. Ils ont trop longtemps souffert d'être privés des possibilités que cet organe peut offrir.

153. Nous avons la Charte. Nous avons les principes. Ce qui nous fait défaut, c'est la volonté systématique de les appliquer, un engagement suffisant vis-à-vis de cette institution qui incarne la seule expression authentique de la communauté internationale. Les réalisations des Nations Unies ne sont pas négligeables, mais nous ne pouvons oublier que beaucoup d'espoirs ont été déçus.

154. M. Evatt, l'un des premiers présidents de l'Assemblée générale, et un de mes éminents prédécesseurs, a essayé de garantir la position des petites et moyennes puissances, car il savait qu'elles auraient le plus besoin des Nations Unies. Il voulait limiter l'usage du veto au Conseil de sécurité et accroître le pouvoir de l'Assemblée générale. Le mérite de ces idées tendant à rendre l'Organisation efficace et active n'a pas diminué.

155. L'Australie est suffisamment réaliste pour reconnaître qu'il n'est pas possible de revenir littéralement à la structure et aux procédures envisagées dans les années 40. S'il est vrai, par exemple, que les pouvoirs conférés au Conseil de sécurité pour dissuader, prévenir, punir et mettre fin à une agression étaient considérés alors comme efficaces, ils ne le sont plus aujourd'hui. Les articles de la Charte prévoyant de tels pouvoirs reposaient sur

le consensus des grandes puissances, qui a toujours été fragile et, en l'occurrence, éphémère.

156. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit agir par la persuasion et le consentement, mais il doit améliorer son fonctionnement. Un certain nombre de suggestions ont été faites à cet égard, notamment par le Secrétaire général et par les gouvernements des pays nordiques [A/38/271]. Le Gouvernement australien espère sincèrement que les propositions concrètes qui seront présentées au cours de cette session seront à la fois fermes et réalistes, et qu'elles seront suivies d'effet.

157. Il est clair que le Conseil de sécurité est au centre de toute proposition visant à rendre le fonctionnement des Nations Unies plus efficace, mais l'élément crucial dans ce qui se passe au Conseil est l'état des rapports entre les superpuissances. Il est évident pour nous tous — c'est un fait reconnu par les parties elles-mêmes — que ces rapports passent par une phase difficile. Je ne doute pas que les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique soient conscients du fait qu'une erreur grave ou une rupture dans la gestion de ces relations pourrait nous anéantir en cette ère d'armes nucléaires.

158. Les Nations Unies devaient être une institution chargée de débattre des grandes questions intéressant le monde. Mais il est une responsabilité que nous partageons tous — en particulier les superpuissances, mais aussi les pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest —, celle d'éviter de porter atteinte à cette institution en en faisant simplement un autre lieu pour la poursuite d'objectifs stériles tels que la compétition bilatérale entre les superpuissances ou un forum où des mots creux sont lancés par un groupe ayant des exigences utopiques vis-à-vis d'un autre groupe.

159. Je lance un appel pressant et de bonne foi aux deux parties, afin qu'elles prennent en considération l'importance et le potentiel croissants de cette institution unique et universelle de la communauté mondiale. Les Nations Unies, c'est nous tous. Je ne veux pas dire qu'il faut s'écarter de la réalité; il faut simplement s'efforcer de réduire l'influence potentiellement paralysante imposée à cet organe à un moment où nous devons reconnaître qu'il est affaibli.

160. Manifestement, les Nations Unies ne pourront jamais être pleinement efficaces si les superpuissances n'entretiennent pas des relations normales. Je veux simplement dire qu'il faut essayer de maintenir cet organe dans les meilleures conditions possibles jusqu'à ce que ce moment arrive.

161. Dans un certain sens, les superpuissances vivent dans un monde à part. Elles traitent entre elles de questions particulières, et sur un plan que d'autres ne peuvent partager. Pourtant, toutes nos destinées sont virtuellement en jeu dans leurs relations. Et c'est ici, aux Nations Unies, que nous qui ne sommes pas des grandes puissances avons la meilleure chance de faire connaître nos préoccupations communes.

162. Il nous semble que ces tensions à la fois importantes et menaçantes découlent d'erreurs fondamentales. La difficulté consiste à dégager les moyens appropriés pour faire face à ces erreurs fondamentales, lorsque des incidents graves viennent troubler ces relations.

163. La position de l'Australie ne souffre, sur un plan général, d'aucune ambiguïté. Nous sommes des alliés des Etats-Unis. Nous sommes une démocratie. Nous appuyons les institutions démocratiques ainsi que ceux qui partagent nos valeurs. Le Gouvernement australien, comme les gouvernements d'autres démocraties, exprime la volonté et les intérêts du peuple qui l'a élu. Lorsque l'Union soviétique a décidé de détruire un avion civil coréen, nous avons

condamné cet acte dans les termes les plus vigoureux, et cela correspondait manifestement au sentiment de notre peuple. Il en va de même des réactions des sociétés démocratiques à la suite de l'invasion de l'Afghanistan. Pour survivre, les gouvernements démocratiques doivent être le reflet de leurs électeurs. En vertu de ce même processus, nous pouvons assurer les Soviétiques, avec une certitude absolue, que les peuples de nos démocraties ne sont pas en faveur de l'affrontement.

164. Quel que soit le jugement que les dirigeants soviétiques peuvent porter sur le système de l'Occident, ils n'ont aucune raison de croire que celui-ci s'acharne à détruire la sécurité et le bien-être du peuple soviétique. Dans leur analyse théorique du monde et leur vision de l'avenir, ces dirigeants soviétiques doivent concéder une place sûre et stable à l'Occident ainsi qu'aux pays non alignés et en développement. Il n'est pas légitime de chercher à les menacer et les renverser.

165. En Occident, alors que nous évaluons les perspectives d'avenir, nous devons concéder une place appropriée à l'Union soviétique non seulement sur le plan de la puissance, mais également en tenant compte des préoccupations et des aspirations légitimes des peuples soviétiques. La mesure dans laquelle ces peuples ont souffert de la guerre et de l'invasion — et pas seulement au cours de ce siècle — est quelque chose qui dépasse le cadre de la compréhension pour la plupart d'entre nous. Pourtant, cette expérience influence grandement les jugements et la politique soviétiques, et elle doit être comprise. Comprendre ne veut pas dire innocenter lorsque des écarts de conduite internationale ont lieu.

166. Pour l'essentiel, je propose que, chaque fois que cela sera possible, nous encourageons et aidions les superpuissances à modérer leurs antagonismes, à trouver de nouveaux terrains d'entente, peut-être à dégager de nouveaux mécanismes pour une action et une consultation politiques et, de notre côté, nous devons nous débarrasser des stéréotypes et des préjugés dangereux. Les Nations Unies doivent être en mesure de fournir de tels mécanismes. Il ne fait aucun doute que cette nécessité revêt encore plus d'importance aujourd'hui qu'au moment de la fondation de l'Organisation. Avec le recul, nous pouvons juger que l'on s'est un peu trop enthousiasmé pour un organe jouissant de l'autorité d'un arbitre en dernier ressort. Aujourd'hui, nous ne pouvons espérer qu'il le soit.

167. Etant donné que le fragile consensus des grandes puissances s'est envolé, le Conseil de sécurité doit agir par la persuasion et le consentement, une situation qui a peu de chance de se modifier dans un proche avenir. Les membres du Conseil de sécurité ont une position privilégiée au sein du système des Nations Unies. Cela est vrai tout particulièrement des cinq membres permanents, et plus particulièrement des deux superpuissances. Le Gouvernement australien pense que des responsabilités supplémentaires vont de pair avec ce privilège. Plus le privilège est grand, plus grandes sont les responsabilités. J'espère que le Conseil commencera à prêter une plus grande attention à l'ensemble de ses membres.

168. Je me félicite des efforts du Secrétaire général pour travailler plus étroitement avec le Conseil de sécurité et espère que celui-ci agira de même. Il est peut-être opportun de réexaminer l'ensemble des procédures et des mécanismes utilisés par le Conseil. Les réunions périodiques et privées du Conseil de sécurité, telles que prévues antérieurement, pourraient être utiles dans le climat actuel. Des réunions privées pourraient permettre de mettre au point des dispositions en vue d'un examen officieux d'un différend dès son début.

169. L'habitude de débats publics après que les combats ont commencé n'a pas eu, en général, d'effets profitables. Lorsque le Conseil de sécurité se réunit dans une période où des hostilités éclatent, il est difficile de ne pas exiger la cessation des hostilités, comme demande minimum. Pourtant, très souvent l'exigence n'est pas réalisable et elle pourrait même tourner à l'avantage de l'agresseur.

170. Le fait qu'on ait eu tendance, ces dernières années, à ne pas avoir recours au Conseil de sécurité, en raison essentiellement de la certitude d'un veto ou de la probabilité d'une action sans consistance, a contribué à l'affaiblissement des Nations Unies. Et pourtant, il n'est pas hors de notre portée de mettre au point de meilleures méthodes tenant compte des possibilités pratiques sur le plan de la collecte d'informations, du rôle des Nations Unies, de l'ouverture de discussions ou de l'engagement de négociations entre les parties et de pourparlers de suivi afin d'assurer l'action du Conseil de sécurité. Pour ce qui est du veto, des arguments valables ont fréquemment été présentés pour ou contre. Quoi qu'il en soit, le droit de veto existe. Par contre, je crois que nous sommes en droit d'attendre de ceux qui le détiennent qu'ils en usent avec modération, mus par des considérations qui vont au-delà du simple égoïsme. Le droit de veto n'a pas été instauré pour encourager l'immobilisme.

171. La Charte a été conçue pour être un instrument pratique aussi bien qu'une déclaration de principes, et le droit de veto est une preuve tangible que tous les Etats ne sont pas égaux sur le plan du pouvoir. C'est aussi un rappel que certains membres peuvent, plus que d'autres, exiger de nous davantage d'attention. D'autre part, la Charte a créé une démocratie à l'Assemblée générale où ce sont nos intérêts communs qui dominent. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient, dans leurs rapports, s'épauler mutuellement. Cela devrait en fin de compte avoir pour résultat d'assurer les nombreux pays qui en ont besoin que leur plus grande priorité peut être le bien-être de leurs peuples plutôt qu'une recherche coûteuse de leur sécurité.

172. Pour donner cette assurance, les Nations Unies doivent, à mon avis, trouver le moyen et avoir la volonté de mener à bien leurs opérations de maintien de la paix. Comme je l'ai déjà dit, l'affaiblissement de l'Organisation vient du fait qu'on l'a contournée lorsqu'un tel besoin se faisait sentir, et on ne peut attendre une action efficace des Nations Unies. La caractéristique la plus marquée, peut-être, des opérations de maintien de la paix par le passé, c'est que la guerre était déjà déclenchée lorsque des forces de maintien de la paix étaient envoyées. A une époque où les feux de paille peuvent si rapidement devenir des conflagrations, nous devons étudier sérieusement la possibilité de multiplier les actions préventives.

173. Outre l'action réparatrice du maintien de la paix, nous devons nous efforcer de redonner vie au rôle des Nations Unies en matière de négociation pour le désarmement et de protection des droits de l'homme.

174. Veiller à la protection des droits de l'homme doit être la première préoccupation de l'Organisation des Nations Unies comme celle de tous les peuples honnêtes. Il faut dire que l'Organisation des Nations Unies et ses membres ont beaucoup progressé dans ce domaine, que ce soit sur le plan des libertés politiques fondamentales, des actions contre le racisme et le sexisme ou sur celui de la promotion de lois et de pratiques juridiques touchant aux droits de l'homme. Et pourtant, les droits de l'homme sont encore violés tous les jours, individuellement ou collectivement. L'un des tests suprême pour une organisation fondée sur des principes comme ceux qui régissent les Nations Unies, c'est sa capacité à protéger les droits de chacun en tant qu'être humain. Les droits de l'homme

sont sérieusement remis en question par la détérioration des conditions économiques et politiques. Les garantir par la loi est assurément essentiel, mais il ne faut plus permettre que les droits de l'homme soient les premières victimes des difficultés économiques et politiques, phénomène largement répandu à l'heure actuelle. Il faut y veiller, non seulement parce que ce n'est pas juste, mais aussi parce que lorsque les droits de l'homme sont négligés, les graines d'une nouvelle vague de violence sont semées. Il importe que chaque gouvernement ait la volonté de suivre des politiques économiques et sociales compatibles avec la protection des droits de l'individu et que cette préoccupation inspire sa politique en général.

175. Le débat sur le droit au développement, au sein des organes chargés des droits de l'homme aux Nations Unies, prend une importance particulière quand il s'inscrit dans le cadre des pourparlers économiques Nord-Sud. Nous savons très bien qu'en l'absence de garantie concernant les droits économiques, les droits de l'homme ne signifient pas grand-chose pour les pauvres du monde. Les pauvres sont plus impressionnés par le pain qu'on leur donne que par la sagesse abstraite de la pensée occidentale. L'idéal, bien sûr, serait de les faire profiter de l'un comme de l'autre. De la même façon, les nations qui luttent pour se développer sont davantage inspirées par un accès garanti aux marchés pour leurs exportations, par de meilleures politiques en matière de fixation des prix, par l'octroi de crédits suffisants à des conditions raisonnables et par un flux équitable de fonds d'investissements pour promouvoir leur développement que par le froid réconfort de beaux discours sur le libre mouvement fictif des forces du marché dans le commerce international.

176. J'ai noté que nombre d'orateurs avaient mis l'accent sur la fragilité de la conjoncture économique internationale actuelle et sur les dangers qui la caractérisent. La nature de ces problèmes est aussi évidente que la nécessité, pour les pays riches du monde, de faire face avec générosité — ce qui est d'ailleurs dans leur propre intérêt — aux difficultés économiques des nations en développement, y compris l'endettement de tant de pays du tiers monde. Et, pour reprendre une métaphore de Claude Cheysson, ministre des relations extérieures de la France, qui compare l'échec économique potentiel de certains pays en développement à un avion calant au moment où il allait décoller, j'ajouterai que s'il y avait des atterrissages en catastrophe, ils se produiraient au milieu de ce qui est le fondement des économies des nations développées. L'effet serait paralysant pour les uns comme pour les autres, non seulement en raison du contrecoup de l'échec des grandes institutions financières, mais aussi des conséquences désastreuses pour les courants commerciaux Nord-Sud et Sud-Nord. En fait, si nous ne réussissons pas à remédier aux problèmes économiques du monde en développement, nous risquons fort de nous jeter à corps perdu dans des politiques susceptibles de paralyser le monde développé lui-même.

177. Voilà pourquoi les propositions pour un nouvel ordre économique international, le rapport de la Commission Brandt⁴ et les principes du dialogue Nord-Sud devraient susciter de la part des nations développées du monde des réactions plus positives et une attitude plus résolue que celles constatées jusqu'à présent. Certaines des propositions clés impliquent des problèmes économiques et logistiques, mais ces difficultés ne sont pas une raison suffisante pour ne rien faire ou presque rien.

178. Le Gouvernement australien, gouvernement socialiste et démocratique, est fermement décidé à œuvrer de façon constructive et pratique pour réaliser les objectifs énoncés dans ces différents programmes et nous aimerions que toutes les nations industrialisées réaffirment

sans équivoque leur volonté de travailler dans ce sens. A cet égard, nous pensons que l'obligation morale de défendre les droits de l'homme va de pair avec la volonté véritable et sincère de protéger les droits économiques.

179. Mais rien ne menace davantage les droits de l'homme, la vie ou un niveau de vie convenable que la guerre et les armements. Durant l'année écoulée, nous avons entendu s'élever de tous les coins de notre monde hétérogène une voix contre la course aux armements. Il faut que cette voix soit entendue, et plus particulièrement par ceux qui ont la responsabilité, au niveau gouvernemental, de prendre des décisions.

180. Nous sommes en présence du refus systématique des peuples, partout dans le monde, d'accepter que l'humanité soit vaincue et détruite par la technologie. La question est de savoir si c'est nous qui faisons marcher la machine ou si c'est la machine qui nous fait marcher, si c'est l'arithmétique terrifiante de la bombe atomique qui nous dominera et nous détruira.

181. Dire que les armes nucléaires représentent un génocide de l'esprit humain est plus qu'un exercice de rhétorique. Leur pouvoir de destruction est effrayant. Même si ces armes sont l'expression du génie de l'homme en matière de science et de technique, il ne faut pas permettre que ce génie se retourne contre l'humanité car ce serait admettre le génocide final.

182. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport à l'Assemblée générale, il n'est pas de domaine où le renouvellement de l'adhésion aux principes de la Charte soit plus nécessaire ni plus étroitement lié à la survie de l'humanité que celui du désarmement. Il est intéressant de noter qu'il a insisté sur le besoin que nous réaffirmions notre engagement à l'égard de ces principes. Par ces seuls mots, il a attiré notre attention sur un fait d'importance vitale : les principes existent ; ils sont énoncés dans la Charte et, dans le passé, ils occupaient, dans notre imagination et dans nos actes, une place plus vivace qu'aujourd'hui. Cette place doit leur être rendue, plus grande que jamais. Nous devons nous engager de nouveau vis-à-vis du maintien de la paix en gardant les armements à leur niveau le plus bas, et vis-à-vis du désarmement, qui doit être l'un des objectifs primordiaux de l'humanité. La nécessité s'en fait sentir d'urgence ; c'est ce que nous disent les peuples du monde. Ils n'accepteront pas que la situation devienne incontrôlable. Ils n'accepteront pas l'état d'esprit qui concourt à la course aux armements. Les enjeux sont beaucoup trop grands et le risque d'erreur débouchant sur la catastrophe mondiale augmente chaque jour à mesure que l'on introduit de nouveaux systèmes d'armes nucléaires.

183. Le Gouvernement australien est attaché aux objectifs des Nations Unies en matière de contrôle des armements et de désarmement, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte et dans le corps de droit international qui s'est créé depuis qu'existe l'Organisation. Cet ensemble de lois doit être développé davantage encore et faire l'objet d'une adhésion universelle. L'une des premières mesures prises par le Gouvernement australien depuis son élection a été de prendre des décisions politiques dans le domaine du désarmement qui ont élevé les objectifs du désarmement et du contrôle des armements au niveau requis de priorité dans le cadre de notre politique étrangère, à la mesure de notre rôle au sein de la communauté mondiale. Il l'a fait, encouragé par la certitude que c'était là ce que souhaitait le peuple australien.

184. L'Australie est décidée à ce qu'il soit mis un terme à la course aux armes nucléaires et à ce qu'on réduise le nombre et les types d'armes nucléaires détenus par les Etats dotés d'armes nucléaires. Nous sommes décidés à œuvrer afin que le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires soit renforcé et recueille l'adhésion universelle. En liant ces deux objectifs, nous sommes décidés à n'épargner aucun effort pour que prennent fin définitivement tous les essais d'armes nucléaires, dans tous les milieux. Nous rechercherons avec toute la vigueur possible un accord international pour assurer que la course aux armements ne s'étendra pas à l'espace extra-atmosphérique.

185. Les questions nucléaires sont essentielles quand on envisage la survie de l'humanité. Mais des hommes n'en meurent pas moins tous les jours, en nombre alarmant, du fait de l'utilisation des armes de type classique. Le commerce des armes est évalué à quelque 700 milliards de dollars par an. C'est là une grave menace à la vie et aux droits de l'homme. Ce commerce n'assure aucune sécurité. C'est manifestement une illusion de croire que la sécurité est à la pointe des baïonnettes et le fait de consacrer à ce commerce des ressources qui pourraient être consacrées au développement et à l'obtention de niveaux de vie décentes est un scandale monumental.

186. Les budgets militaires doivent être réduits et le commerce des armes jugulé. Des mesures doivent être prises pour arrêter le marché noir des armes. L'Australie estime que ces trois objectifs sont des sujets idéaux de négociation aux Nations Unies. Nous nous efforcerons donc d'agir dans ce sens.

187. Les armes chimiques, que l'on appelle la « bombe atomique du pauvre », sont odieuses. Leurs effets sont dévastateurs et inhumains. Elles ne reviennent pas cher et peuvent être aisément entreposées. Elles conviennent « idéalement » au monde non industrialisé. Il faut les bannir. L'Australie s'efforcera de veiller à ce qu'une convention internationale soit mise au point à cette fin.

188. Je voudrais maintenant aborder plusieurs questions intéressantes particulièrement l'Australie.

189. L'Australie fait partie à jamais de la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud. Nous sommes naturellement préoccupés de l'impasse qui persiste à propos de la question du Kampuchea. Cet état de choses perpétue une situation d'instabilité entre les pays de l'Indochine et les pays voisins, situation dans laquelle les victimes immédiates sont les Kampuchéens eux-mêmes. L'Australie est en faveur d'une solution politique au Kampuchea. Nous n'appuyons aucune solution fondée sur le maintien des activités militaires actuelles. Toute solution du conflit devra comporter des conditions fondamentales telles que le retrait des forces étrangères du Kampuchea et une forme d'autodétermination pour le peuple de ce pays. Malheureusement, je ne m'attends pas à une solution rapide.

190. En ce qui concerne l'Afrique australe, nous comprenons pleinement les frustrations exprimées par de nombreuses délégations du fait que la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur la Namibie ait fait depuis si longtemps l'objet d'une obstruction. Il est maintenant clair que l'indépendance longtemps retardée de la Namibie est encore retenue par des questions étrangères qui ne sont pas prévues dans le plan des Nations Unies, tel que le lien avec le retrait des troupes cubaines d'Angola. L'Australie estime que l'on ne saurait admettre que ces questions étrangères fassent obstacle à l'occasion de la Namibie à l'indépendance.

191. Je suis également préoccupé de constater que le système odieux de l'*apartheid* persiste en Afrique du Sud sans être modifié de façon sensible. Il est répugnant pour l'esprit humain qu'un Etat puisse exercer une discrimination aussi flagrante contre ses propres citoyens pour des raisons raciales. Cette situation, à son tour, a semé les graines de l'instabilité, tandis que l'Etat continue de

ressentir la nécessité de réprimer les aspirations de ceux qui s'efforcent d'exprimer leurs droits.

192. L'an dernier, à cette époque, l'Assemblée générale a exprimé son horreur devant les événements cruels qui ont affecté le Liban et son peuple. Il est tragique que le Liban soit toujours en proie aux troubles et aux conflits. Il est plus urgent que jamais que soient créées les conditions permettant au Gouvernement du Liban d'affirmer son autorité sur son territoire souverain. Nous nous félicitons du cessez-le-feu que nous considérons comme un premier pas indispensable vers un règlement pacifique. Nous espérons sincèrement que toutes les parties au conflit seront en mesure de se réunir dans un effort sincère pour trouver une solution aux problèmes internes du Liban, en partant du principe que les espoirs du Liban pour son avenir reposent sur le dialogue.

193. La tragédie du Liban a également permis de souligner une fois de plus la nécessité pressante et continue d'un règlement global, juste et durable au conflit du Moyen-Orient. Pour l'Australie, cela signifie la nécessité d'appuyer le droit d'Israël d'exister dans le cadre de frontières sûres et reconnues. C'est là un engagement absolu. Il signifie également la reconnaissance de l'importance primordiale du problème palestinien dans tout règlement. Le Gouvernement australien reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris, s'il le désire, son droit à l'indépendance et la possibilité d'avoir son propre Etat indépendant. Le Gouvernement de l'Australie reconnaît également que tout arrangement qui, en fin de compte, fera l'objet d'un accord, partira d'un processus qui implique les peuples de la région immédiate, y compris la Syrie et la Jordanie. Les rôles et les points de vues des superpuissances ne sauraient être méconnus dans un tel processus.

194. Au début de cette année, j'ai fait remarquer, au nom du Gouvernement australien, que l'Indonésie avait incorporé le Timor oriental et, en même temps, j'ai dit que nous étions préoccupés de voir qu'un acte d'autodétermination internationalement contrôlé et accepté n'avait pas eu lieu. L'Australie prend note de la décision de l'Assemblée de reporter l'examen de la situation au Timor oriental à sa trente-neuvième session et nous espérons que l'Indonésie et le Portugal seront à même d'utiliser le temps qui nous sépare de la prochaine session pour parvenir à un règlement durable de cette question, règlement qui tiendra compte des meilleurs intérêts de la population du Timor oriental.

195. Les tensions en Amérique centrale se sont accrues depuis la dernière session de l'Assemblée générale. L'Australie estime que les solutions aux problèmes de cette région résident dans le maintien du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et dans les efforts visant à instaurer des réformes intérieures et la réconciliation. L'Australie accueille favorablement et appuie le rôle important que les pays du Groupe de Contadora jouent maintenant dans la recherche d'un dialogue et d'un consensus entre pays de la région.

196. Avant de conclure ma déclaration, je suis contraint d'aborder une question qui figure pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et qui est d'une importance particulière pour l'Australie. Je veux parler de l'Antarctique.

197. Le Traité sur l'Antarctique⁵ est un instrument international de coopération dont le succès est unique. C'est un accord important de désarmement qui exclut toute activité militaire. Ce traité interdit les explosions nucléaires dans l'Antarctique ainsi que le déchargement de déchets nucléaires. Il prévoit un système global d'inspection sur place avec des observateurs dont la liberté d'accès à toutes les régions de l'Antarctique est en tout

temps garantie. La démilitarisation et la dénucléarisation du continent qui en découlent, et auxquelles sont parties les deux superpuissances, sont de grande valeur pour l'humanité et d'un intérêt particulier pour l'Australie en tant que continent voisin.

198. Le régime de l'Antarctique est également un instrument de protection et de gestion des ressources.

199. Je voudrais ajouter que le Traité n'est pas exclusif. Tout Etat peut y adhérer et 28 nations ayant des intérêts économiques et politiques divers l'ont déjà fait. Ceux qui y ont le plus récemment adhéré sont l'Inde et la Chine.

200. L'Australie craint que l'introduction de cette question aux Nations Unies ne compromette les acquis substantiels du système du Traité. Les Nations Unies ont été créées pour résoudre les problèmes et non pour en créer de nouveaux.

201. Le Gouvernement australien estime que toute tentative visant à négocier un nouvel accord international sur l'Antarctique ou à renégocier des parties du Traité se révélerait stérile et introduirait une incertitude et une éventuelle instabilité dans une région qui connaît une harmonie internationale sans précédent jusqu'à présent.

202. L'Organisation des Nations Unies symbolise et procure le cadre permettant que se développe d'une façon régulière et presque inlassable un sens communautaire international. Ce sens communautaire international est une caractéristique unique du XX^e siècle, un produit de la technique de communications, du développement économique et de la conscience politique, et ce sens communautaire mondial continuera à croître au fur et à mesure qu'augmentera de façon inévitable l'interdépendance.

203. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies est absolument fondamentale. En fait, sa plus grande réalisation est d'avoir permis, depuis presque 40 ans déjà, à cette nouvelle dimension de la communauté des nations de s'exprimer de façon efficace et continue. Ceci dans une période de changements sans précédent, y compris l'ère de décolonisation, à laquelle elle a présidé, et au moment de changements fondamentaux dans la répartition de la puissance entre nations. Si l'on compare le programme et l'envergure de cette Organisation avec ceux de la Société des Nations il y a 50 ans, on réalise pour quelles raisons l'une subsiste encore et l'autre n'a pas survécu. L'évolution de cette institution fondamentale ne saurait s'arrêter maintenant.

204. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que le processus devient de plus en plus difficile, notamment en raison du fait que le sens croissant de la communauté internationale s'harmonise difficilement avec le système des Etats-nations qui ont été choisis comme fondement de notre système politique. L'opposition entre les notions d'intérêt national ne tolérant aucune contrainte et un sens croissant de la communauté internationale constitue le principal défi que nous devons relever, aussi bien en tant que gouvernements individuels qu'en tant que Nations Unies. Les pressions que nous subissons au niveau individuel sont déjà suffisamment grandes; or les Nations Unies doivent supporter la somme de ces conflits et les traiter de façon constructive.

205. Les options sont limitées : un monde dominé par une poignée de grandes puissances, dans un climat de tension perpétuelle, ou un recours aux armements qui ne laisserait que très peu d'avenir à chacun de nous. Ce sont là, je vous le rappelle, les éventualités mêmes pour l'élimination desquelles l'Organisation des Nations Unies a été créée.

206. M. YAQUB-KHAN (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Jorge Illueca

à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. C'est un hommage à ses grandes qualités d'homme d'Etat et au profond respect qu'il inspire à la communauté internationale en raison de son dévouement à la cause de la paix et à la dignité de l'homme. C'est également une marque de reconnaissance à l'égard du rôle joué par son grand pays dans la défense des principes de la Charte des Nations Unies et dans la réalisation de leurs objectifs.

207. Je me permets également d'adresser les sentiments de grande estime que ma délégation éprouve à l'égard de votre prédécesseur, M. Imre Fiolai, de la République populaire hongroise, qui a conduit les travaux de la trente-septième session d'une façon remarquable et avec succès.

208. Je saisis cette occasion pour saluer chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de l'indépendance de leur pays et je souhaite la bienvenue à cette nation au sein de la communauté internationale. Le Pakistan se réjouit d'entretenir des relations amicales et de coopérer de façon fructueuse avec Saint-Christophe-et-Nevis.

209. J'ai le grand plaisir de rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général. Il a apporté dans l'exercice de ses hautes fonctions, une grande distinction et une vaste expérience et les efforts qu'il a déployés pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale méritent notre plus profonde reconnaissance.

210. L'année dernière, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général avait déploré la détérioration continue du climat politique et de sécurité et il avait invité instamment la communauté internationale à stopper ou à inverser ces tendances en adhérant aux principes et aux objectifs de la Charte. Nous sommes profondément préoccupés de constater, un an plus tard, que la situation internationale ne donne aucun signe d'amélioration et que le Secrétaire général a été obligé de réitérer son avertissement précédent dans son actuel rapport.

211. Nous vivons dans un monde dangereux où les arsenaux nucléaires augmentent, provoquant l'accroissement des tensions et l'aggravation du malaise économique. Nous sommes témoins d'un affaiblissement déplorable de la volonté des Etats de régler leurs différends conformément à l'esprit de la Charte. On constate une augmentation alarmante du recours à la force. Les violations récentes des principes de non-ingérence dans les affaires des Etats souverains annoncent un retour aux politiques de coercition et de pression à l'encontre de pays moins puissants. C'est une grave menace pour la souveraineté et la sécurité des petites nations. Il est tout aussi évident que les plus petites nations ne sont pas capables d'agir collectivement pour se protéger devant les intérêts et les desseins rivaux des grandes puissances.

212. L'échec de la détente et l'accélération de la course aux armements, notamment des armements nucléaires, l'absence de progrès significatifs dans le dialogue entre les superpuissances, et les tentatives en vue d'établir de nouvelles sphères d'influence sont des faits qui ont conduit le monde au bord de la catastrophe. L'incident tragique de l'avion de ligne coréen et l'aggravation des tensions dans les relations Est-Ouest qui en a résulté nous rappellent qu'il existe un danger réel de voir un seul incident provoquer un conflit plus étendu ainsi que la nécessité de faire preuve de modération pour éviter une crise d'une plus grande ampleur.

213. Le panorama économique est tout aussi sombre. La situation économique engendre ses propres tensions qui, si on n'y remédie pas, pourraient s'avérer désastreuses pour le monde entier. Les pays industrialisés

doivent comprendre que l'appel à un nouvel ordre économique international n'est pas un appel désespéré à la charité mais représente plutôt l'expression des aspirations légitimes de centaines de millions de personnes.

214. Les ravages de la récession mondiale ont fortement mis en lumière toute la fragilité du système économique international actuel et encore davantage l'interdépendance de toutes les économies.

215. La crise du système économique international continue d'être une cause de préoccupation profonde, aussi bien en raison de son effet dévastateur sur l'économie des pays en développement qu'en raison, ce qui est encore plus important, de l'absence d'indice véritable démontrant que la communauté internationale est prête à entreprendre un effort commun pour chercher une solution aux problèmes qui affligent toutes les nations. Tous les efforts visant à élaborer des remaniements structurels du système, ou à adopter des mesures d'urgence pour améliorer les conditions des pays en développement, se sont heurtés à une résistance obstinée de la part des pays développés.

216. Plusieurs dirigeants éminents dans le monde ont parlé abondamment des graves conséquences de la crise économique actuelle. Cette crise a ruiné les espoirs des pays du tiers monde de voir une amélioration dans la qualité de vie de leurs populations et ils se trouvent confrontés à un malaise social de plus en plus étendu qui pourrait provoquer des bouleversements politiques.

217. Le fait que la communauté internationale n'ait pas réussi à agir de concert pour s'adapter à la situation n'a fait qu'aggraver la crise. Le quasi-effondrement du système de financement international pousse les pays en développement soit à la faillite et à ne pas pouvoir honorer leurs obligations soit à un endettement de plus en plus grand dont ils ne peuvent se libérer. Le problème croissant de la dette, qui n'est qu'un aspect de la crise économique internationale, est une preuve de l'échec des institutions actuelles.

218. L'instauration du nouvel ordre économique international demeure un objectif fort éloigné. Les mesures découragées prises pour donner effet aux dispositions de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/55] le prouvent. En outre, bien qu'on entende nombre d'orateurs se dire attachés à l'ouverture de négociations globales, aucun progrès significatif n'a été réalisé dans ce domaine vital. Des initiatives successives en vue d'entamer un dialogue destiné à résoudre la crise du système économique mondial ont connu le même sort.

219. Il serait naïf de prétendre que les signes de reprise dans certains pays industrialisés sont l'indication d'une amélioration de l'économie mondiale. Si cette tendance est la bienvenue, elle ne peut à elle seule résoudre les problèmes du système économique mondial, et ses effets sur les économies des pays en développement risquent d'être négligeables et trop lents. D'un autre côté, la moindre tendance à la baisse dans les économies des pays développés affecte de manière violente et disproportionnée les économies des pays en développement qui ne sont pas assez fortes pour faire face aux vicissitudes de la situation économique du monde développé. La recherche du nouvel ordre économique international prévoit une restructuration qui ne vise pas à bouleverser les économies du Nord mais plutôt à fournir aux pays en développement les moyens de contribuer de manière efficace à la création d'un environnement économique international juste et sain qui profiterait également aux pays développés.

220. L'interdépendance du monde actuel est si grande qu'il n'est plus possible de compartimenter la reprise sur

la base de besoins nationaux restrictifs. Les pays du Sud comme ceux du Nord doivent rechercher un système plus équitable et plus juste, qui favorise le développement socio-économique de tous au lieu d'accentuer les inégalités existantes. On s'attendait à ce que la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement consacre ses efforts à la solution des problèmes les plus pressants mais, malheureusement, les résultats n'ont fait qu'accentuer les divergences et les disparités. Les négociations globales semblent s'enliser de façon permanente dans une impasse. Les pays de la communauté internationale ne peuvent plus se permettre de se soucier en permanence de faire entendre leurs doléances respectives. La récrimination mutuelle doit céder le pas à la réconciliation. Le moment est venu de prendre des mesures décisives et expéditives. Nous ne pouvons espérer tout réaliser d'un coup, mais le Nord et le Sud peuvent, ensemble, faire le premier pas vers la solution de ces problèmes complexes.

221. Lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu en mars, le Président du Pakistan a proposé les éléments de la coopération économique mondiale qui pourraient éventuellement combattre la crise que connaît l'économie mondiale. Ces éléments sont les suivants.

222. Premièrement, pour assurer la reprise dans les pays du Nord et la survie de ceux du Sud, les pays développés, qui ont une supériorité matérielle et technologique sur les pays en développement, doivent, collectivement, supprimer toutes les barrières au libre-échange.

223. Deuxièmement, pour résoudre le gigantesque problème de la dette internationale qui les affecte aussi bien l'un que l'autre, le Nord et le Sud doivent arriver à mettre au point d'un commun accord un système ordonné et équitable de gestion de la dette.

224. Troisièmement, le Sud doit reconnaître la nécessité d'une meilleure gestion économique et d'une utilisation plus rentable de ses propres ressources naturelles. Il doit mobiliser de plus en plus ses propres énergies créatrices, sur une base tant nationale que collective, et, à cette fin, il doit préparer un plan concret de coopération Sud-Sud.

225. Quatrièmement, il est nécessaire que tous les pays apportent leur plein appui à la notion du multilatéralisme et à l'accroissement de la capacité des institutions financières internationales, afin que celles-ci puissent jouer un rôle plus efficace dans le démarrage de la reprise de l'économie mondiale et dans l'accélération du progrès économique des pays en développement.

226. Cinquièmement, étant donné que les pays en développement ont besoin d'urgence d'investissements considérables dans le domaine de l'énergie, il faudrait envisager sérieusement la conclusion d'arrangements prévoyant les contributions des gouvernements, de banques privées et de fournisseurs de biens d'équipement pour financer les projets exigeant des techniques complexes et de très gros capitaux dans le secteur énergétique.

227. Voilà certaines des mesures qui, à notre avis, pourraient aider grandement à passer à un système de relations économiques mondiales plus équitable.

228. La paix et la sécurité sont des éléments fondamentaux du progrès de l'humanité. Après avoir vécu deux guerres mondiales dévastatrices en un seul siècle, l'humanité ne peut se permettre un troisième conflit. Malheureusement, le climat politique international se caractérise par une effervescence croissante, et la paix et la sécurité mondiales — objectifs fondamentaux des Nations Unies — sont de plus en plus menacées à la suite de violations flagrantes de la souveraineté et de l'indépendance des petits Etats.

229. Le problème non encore résolu du Moyen-Orient représente l'obstacle le plus grave à la paix mondiale. C'est une menace qui peut, à tout moment, conduire à une catastrophe majeure. C'est également la saga de la ferme détermination du vaillant peuple palestinien de ne pas céder à la force des armes israéliennes. L'histoire récente du Moyen-Orient est celle de l'agression continue d'Israël contre les peuples palestinien et arabe, la dernière victime en date étant le Liban, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale ont été violées de manière flagrante, au plus grand mépris de tous les principes du droit international et des règles de conduite internationale. Nous pensons que toute solution durable du problème du Moyen-Orient doit garantir l'évacuation, par Israël, de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et rétablir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant dans sa propre patrie.

230. L'histoire a maintes fois démontré que l'oppression ne peut pas durer. Un peuple vaillant et résolu finit invariablement par vaincre ses oppresseurs. L'avenir confirmera les enseignements du passé. Nous saluons le courageux peuple palestinien qui, par son héroïsme indomptable et ses sacrifices, a prouvé de façon éloquente la justesse de sa cause.

231. Nous voudrions également rendre hommage à la sagacité et à la sagesse des dirigeants arabes qui ont avancé des propositions d'une portée considérable dans le plan de Fèz⁶, lequel prévoit un cadre d'ensemble et constitue une initiative importante en vue de la réalisation de la paix dans cette région déchirée par les conflits. Les chefs d'Etat arabes ont ainsi donné une nouvelle preuve de la volonté du monde arabe et du peuple palestinien d'instaurer la paix dans la dignité et l'honneur. Le refus de ce plan par Israël est venu confirmer une fois de plus sa politique d'agression et d'expansion.

232. Dans notre voisinage immédiat, un petit Etat, indépendant et non aligné, l'Afghanistan, a été la cible de l'intervention militaire étrangère. Fidèle à ses traditions, le peuple afghan a démontré, avec un courage indomptable, que la force massive ne peut vaincre un peuple résolu à préserver son indépendance et son identité. Depuis quatre ans maintenant, il résiste avec tenacité et avec une intensité soutenue sur toute l'étendue du territoire afghan. Toutefois, le peuple afghan se tourne également vers la communauté internationale pour faire respecter les principes sacro-saints du non-recours à la force et de la non-ingérence dans les relations internationales et de l'aider à recouvrer sa souveraineté et sa liberté.

233. Une conséquence directe et tragique de l'intervention militaire étrangère en Afghanistan est l'exode continu vers des pays voisins de millions d'hommes, de femmes et d'enfants sans défense qui ont été contraints de fuir l'oppression dont leur pays est victime et de chercher refuge à l'étranger. Près de trois millions d'Afghans ont cherché refuge au Pakistan. Cela a imposé une charge énorme sur nos ressources limitées, mais nous l'avons volontiers acceptée, car c'est pour nous un devoir islamique et humanitaire. Nous sommes reconnaissants aux organisations internationales et aux gouvernements amis qui nous aident dans cette tâche. Toutefois, nous attendons avec intérêt le jour où ces réfugiés afghans pourront retourner dans leur pays sans craindre d'être persécutés et dans des conditions de sécurité et d'honneur.

234. Pour le Pakistan, directement touché par la crise près de lui, la solution pacifique du problème d'Afghanistan présente un intérêt vital. Les éléments essentiels d'un règlement pacifique sont : le retrait immédiat des troupes étrangères de l'Afghanistan, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance

politique et du caractère non aligné de l'Afghanistan, le droit du peuple afghan de décider de sa propre forme de gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans intervention de l'extérieur, subversion, coercition ni contrainte d'aucune sorte, et la création des conditions nécessaires pour permettre aux réfugiés afghans de retourner volontairement dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur. Voilà le cadre d'une solution qui a reçu l'appui écrasant de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés et des Nations Unies elles-mêmes. C'est dans ce cadre que le Pakistan a entrepris des efforts sincères pour aboutir à un règlement politique du problème afghan et qu'il participe au processus de négociation indirecte par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général.

235. Dès le début, nous avons pris part à ces négociations avec le désir sincère de trouver une solution politique pacifique. Nous cherchons un règlement global fondé sur les principes entérinés par la communauté internationale. Notre but principal est de défendre ces principes et non pas de faire porter le blâme sur qui que ce soit. Au cours de l'année écoulée, grâce à un processus de négociation intensif, des progrès importants ont été réalisés en vue d'identifier les éléments nécessaires à un règlement global et d'établir les liens qui les unissent. Un certain nombre de questions cruciales, en particulier les délais pour le retrait des troupes étrangères, restent à résoudre, et il faut espérer que de nouvelles négociations, dans les mois à venir, permettront de parvenir à des accords satisfaisants en la matière.

236. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel un travail précieux et indispensable a été accompli au cours de l'année écoulée. Nous devons édifier l'avenir sur cette base. Le Pakistan, pour sa part, demeure attaché au processus diplomatique commencé avec tant de sagesse et de maîtrise politique par le Secrétaire général. Je tiens à l'assurer que nous sommes résolus à poursuivre ce processus dans un esprit positif et constructif et à coopérer pleinement aux efforts inlassables de son représentant personnel, M. Cordovez.

237. Le conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui a épuisé les précieuses ressources humaines et matérielles des deux Etats, reste une cause de vive préoccupation et d'inquiétude pour le peuple pakistanais. La guerre non seulement fait peser une grave menace sur la stabilité de la région entière, mais pourrait, à long terme, aboutir à la participation d'autres pays, avec les conséquences graves et profondes qui pourraient s'ensuivre. Nous n'avons donc épargné aucun effort pour faciliter une rapide cessation des hostilités et avons participé, en leur accordant notre plein appui, à toutes les initiatives, y compris celles de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés et des Nations Unies, visant à mettre rapidement fin à cette guerre tragique.

238. Dans cette recherche de paix et de stabilité, nous avons constamment poursuivi nos efforts pour améliorer le climat des relations dans la région de l'Asie du Sud, et en particulier entre le Pakistan et l'Inde. Nous sommes résolus à œuvrer pour un avenir différent du passé. Si la confiance règne, nous pourrions progressivement édifier une paix permanente fondée sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. De tels rapports, fondés sur la modération réciproque et la reconnaissance des sensibilités des autres Etats, seraient conformes aux aspirations de nos peuples, qui cherchent des relations pacifiques et de bon voisinage afin de consacrer leur énergie exclusivement à la solution des problèmes monumentaux de la pauvreté et de l'ignorance. Dans le même esprit, nous cherchons un juste règlement au

problème de Jammu-et-Cachemire qui éliminerait le dernier obstacle à une normalisation totale des relations entre les deux pays.

239. Dans le contexte de l'Asie du Sud, je suis heureux de pouvoir dire que les sept pays de la région ont systématiquement entrepris une vaste coopération régionale, qui est maintenant institutionnalisée par les importantes décisions prises à la réunion des ministres des affaires étrangères de ces pays, qui s'est tenue à New Delhi en août dernier. Nous espérons que la coopération régionale en Asie du Sud prospérera dans une atmosphère de confiance mutuelle, laquelle ne peut être créée que par le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats de la région.

240. Les crises et les conflits qui sévissent dans notre région soulignent toute la valeur du concept de l'océan Indien en tant que zone de paix et sa quintessence c'est-à-dire la paix et la sécurité de toute la région, où les peuples puissent consacrer leur énergie à l'édification d'une vie dans la liberté, la dignité et le progrès. Nous reconnaissons que la conférence sur l'océan Indien qui a été proposée pourrait devenir un jalon dans les efforts que nous déployons pour que la notion de zone de paix devienne réalité. Nous pensons que le succès de la conférence ne pourra être assuré que par l'engagement solennel des pays de la région d'œuvrer dans un esprit de coopération mutuelle pour résister aux menaces contre leur sécurité. De même, ce serait tourner en dérision ce même concept si les Etats de la région se préoccupaient seulement des puissances extérieures et ne voulaient pas mettre de l'ordre dans leurs propres relations sur la base du respect mutuel et du non-recours à la force. Les questions concernant la paix et la sécurité sont au cœur du concept de zone de paix, qui doit être envisagé en premier ressort par les Etats de la région avec un esprit ouvert et avec souplesse.

241. Les effets de l'emploi de la force et des interventions militaires dépassent largement les régions où ils se produisent. En conséquence, notre souci de paix ne se limite pas à notre voisinage ou à notre région; nous sommes contre le recours à la force, que ce soit au Kampuchea — où l'intervention extérieure a empêché le peuple de ce pays d'exercer son droit de forger son propre avenir — ou dans le conflit de l'Afrique antique Sud, ou la menace d'intervention en Amérique centrale, ou dans la guerre et l'intervention au Tchad.

242. Dans le cas du Kampuchea, sous prétexte de rectifier les violations antérieures des droits de l'homme dans ce pays, l'on a imposé par la force des armes étrangères un régime au peuple du pays. La communauté internationale ne doit pas tolérer de telles violations. Les tentatives faites par des Etats puissants pour dominer des voisins plus petits ne peuvent qu'aboutir à un conflit et à une aggravation des tensions internationales. L'Assemblée générale doit demander le retrait des troupes étrangères du Kampuchea afin de permettre au peuple de ce pays de décider de son destin.

243. Dès le début, le Pakistan a été à l'avant-garde des luttes anticoloniales dans le monde entier et s'est fermement engagé à éliminer les derniers vestiges du colonialisme. Nous condamnons également l'odieuse pratique de l'*apartheid*, qui est un affront à la dignité de l'homme.

244. La communauté internationale doit apporter un appui total et sans réserve à la juste lutte des populations de Namibie et d'Azanie pour l'autodétermination et l'indépendance. L'Afrique du Sud, enhardie par une vaste machine de guerre qui est renforcée par les ressources mises à sa disposition par certains pays de l'Ouest, reste inflexible dans son refus de transférer pacifiquement les

pouvoirs au peuple de Namibie et exige le retrait des troupes cubaines de l'Angola comme condition préalable à l'indépendance de la Namibie. L'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés et, plus récemment, la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, ont catégoriquement refusé qu'un lien, quel qu'il soit, soit établi entre l'indépendance de la Namibie et la présence de troupes cubaines en Angola qui constitue une question tout à fait étrangère à ce problème. C'est une position à laquelle nous souscrivons pleinement. Le groupe de contact des pays occidentaux a la responsabilité solennelle d'assurer l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

245. Le Pakistan continuera d'apporter son plein appui au peuple namibien, conduit par le seul mouvement de libération authentique, la SWAPO, ainsi qu'aux Etats de première ligne qui ont souffert de l'agression sud-africaine. Les Nations Unies doivent adopter des mesures efficaces, y compris l'imposition de sanctions militaires et économiques contre Pretoria, afin d'assurer l'indépendance rapide de la Namibie et l'exercice par le peuple d'Azanie de son droit inhérent à l'autodétermination.

246. Je voudrais maintenant aborder une question qui a des conséquences directes pour la survie de la civilisation humaine. La menace immense et partout présente que posent pour l'humanité les arsenaux nucléaires incroyables et meurtriers des Etats dotés d'armes nucléaires n'est que trop évidente. Au cours des années, les Nations Unies ont adopté de nombreux et précieux principes et idées à propos du désarmement, bien que les débats n'aient pas encore abouti sur des projets concrets. Un effort visant à définir un programme d'ensemble du désarmement lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a abouti à un échec, mettant en relief les désaccords qui existent bien que l'adoption urgente d'un tel programme soit fortement préconisée.

247. Le Pakistan croit dans une approche globale de désarmement. Pour nous, les efforts au niveau mondial, régional et bilatéral se complètent et méritent d'être poursuivis partout où cela est possible. De même, nous attachons une grande importance à des mesures intérimaires et à long terme. Par conséquent, nous appuyons les idées générales du gel et de l'interdiction des armes nucléaires, les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, et de zones de paix, et les garanties de sécurité vis-à-vis des Etats non dotés d'armes nucléaires.

248. Deux éléments caractérisent notre point de vue en matière de désarmement. Premièrement, nous pensons qu'il existe une corrélation intrinsèque entre le progrès en

matière de désarmement et la situation politique internationale. Le désarmement ne peut atteindre son but dans un environnement politique dépourvu de confiance et entaché de tensions et de violations de la paix. Deuxièmement, aucune explication morale, idéologique ou politique n'est suffisamment convaincante pour justifier que des ressources humaines colossales soient détournées en vue de moderniser et d'accroître les arsenaux d'armes classiques et nucléaires gigantesques qui peuvent déjà détruire toute vie sur Terre.

249. Le désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, est une nécessité absolue et urgente. La tâche actuelle la plus urgente de la communauté internationale consiste à inverser la course aux armements pour déboucher en fin de compte sur l'élimination totale de ces instruments de suicide global. Les puissances nucléaires doivent être persuadées de s'abstenir de fabriquer de telles armes et d'utiliser les ressources importantes et précieuses qui seraient ainsi libérées aux fins du développement économique et du bien-être de l'humanité.

250. On ne peut que choisir la paix contre la guerre, la coopération contre le conflit, le développement contre la destruction. Nous devons surmonter nos préjugés et nos craintes. Ce qu'il a fallu tant de temps pour édifier ne doit pas s'écrouler dans un moment de doute.

251. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler l'engagement de mon pays envers les principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et pour réitérer notre détermination de persister dans nos efforts visant à promouvoir l'amitié, la bonne volonté et la cordialité entre toutes les nations du monde.

La séance est levée à 13 h 45.

NOTES

1. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. A.

2. Andreas Papandreu, *Democracy at Gunpoint: The Greek Front*, Londres, Deutsch, 1971.

3. Adopté à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981.

4. *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.

5. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 71.

6. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.